

Face aux crises régionales Alger appelle au sursaut arabe

PAGE 3



Devant la Ligue arabe, Ahmed Attaf a défendu une vision fondée sur la solidarité, la souveraineté et le dialogue, tout en réaffirmant que la cause palestinienne reste une priorité centrale de la diplomatie algérienne.

Frontières algéro-marocaines Amar Belani démonte le récit marocain

PAGE 4

CRÉSUS QUOTIDIEN
www.cresus.dz In medio stat virtus

Incendies de forêt Quatre suspects placés en détention provisoire

PAGE 16



Élections locales Les partis affinent leurs stratégies

PAGE 2



L'Algérie renforce sa présence
énergétique en Afrique
**NOUVEAUX PARTENARIATS
ET PERSPECTIVES
D'INVESTISSEMENT**

PAGE 7

Equipe nationale Brahim Hemdani, mission reconquête avec les Verts

PAGE 13



SCANDALE DES «FAUX IMPORTATEURS» TEBBOUNE EXIGE DES EXPLICATIONS

PAGE 16



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, veut faire toute la lumière sur les données pour le moins troublantes révélées récemment dans le traitement des programmes prévisionnels d'importation et déterminer les responsabilités dans une affaire qui touche directement à l'économie nationale et aux deniers publics.

Commerce extérieur L'ÉPREUVE DU TERRAIN

PAGE 6

Élections locales Les partis affinent leurs stratégies

Le prochain scrutin s'impose déjà comme un rendez-vous majeur pour les formations politiques et leurs structures de proximité.

A l'approche des élections locales prévues le 28 novembre 2026, les principales formations politiques intensifient leurs préparatifs. Le Front de libération nationale (FLN) et le Rassemblement national démocratique (RND) ont récemment consacré des réunions de leurs instances dirigeantes à la réorganisation interne et à la préparation de cette échéance électorale.

LE FLN REMOBILISE SES STRUCTURES

Le FLN a réuni son bureau politique sous la présidence de son secrétaire général, Abdelkrim Benmbarek, afin d'examiner notamment les rapports des commissions de contrôle dépêchées dans plusieurs wilayas et de préparer les prochaines élections locales. Selon un communiqué du parti, la réunion a permis d'étudier et d'adopter une instruction organisationnelle détaillée destinée aux structures du parti à travers le territoire national. Cette directive doit notamment encadrer la préparation des militants et des structures en vue du scrutin du 28 novembre. Le bureau politique a également examiné plusieurs rapports de contrôle et pris, selon le FLN, des «décisions organisationnelles importantes» visant à améliorer et à dynamiser le fonctionnement du parti. Dans le même cadre, Abdelkrim Benmbarek a procédé à l'installation de plusieurs nouveaux secrétaires de wilaya. Cette opération s'inscrit dans une démarche de réorganisation des structures locales et de renouvellement des cadres, avec l'objectif affiché de renforcer leur efficacité et leur présence sur le terrain. La direction du FLN entend ainsi insuffler une nouvelle



dynamique à ses structures, renforcer le travail de proximité et accroître la mobilisation de sa base militante. Le parti affiche clairement son ambition de conquérir le plus grand nombre possible de sièges dans les Assemblées locales.

LE RND SE PRÉPARE À LA BATAILLE ÉLECTORALE

De son côté, le RND a tenu, dimanche, une réunion de son bureau national sous la présidence de son secrétaire général, Moulder Bouden, en présence notamment des présidents des groupes parlementaires du parti au Conseil de la nation et à l'Assemblée populaire nationale. La réunion a été consacrée à plusieurs dossiers politiques et organisationnels, mais une place importante a été accordée à la préparation des élections locales du 28 novembre. Le secrétaire général a donné des instructions aux membres du bureau national ainsi qu'aux secrétaires de wilaya afin de préparer activement cette échéance et de parvenir à des résultats à la hauteur de la dyna-

mique que le parti estime avoir enregistrée lors des dernières élections législatives. Le RND rappelle à ce propos avoir obtenu la deuxième place lors des dernières législatives, avec 16 sièges supplémentaires à l'Assemblée populaire nationale par rapport à la précédente législature. Le parti affirme également avoir élargi sa présence électorale à l'échelle nationale, passant de 48% à 81%, des chiffres qu'il attribue à une méthode de travail davantage axée sur la proximité et la mobilisation de sa base. La réunion du RND ne s'est toutefois pas limitée aux questions électorales. Les membres du bureau national ont observé une minute de silence en hommage aux victimes des incendies ayant récemment touché plusieurs wilayas de l'Est du pays, notamment Jijel et plusieurs de ses communes. Le parti a renouvelé ses condoléances aux familles des victimes et salué les mesures prises par les autorités pour lutter contre les incendies, venir en aide aux populations sinistrées et réparer les infrastructures et habitations endomma-

gées. Il a également salué la mobilisation populaire et l'intervention des différents corps de l'État, notamment l'Armée nationale populaire, la Protection civile et les services des forêts. Sur le plan sécuritaire, le RND a, par ailleurs, salué les opérations menées contre les réseaux de trafic de stupéfiants, considérant ce phénomène comme une menace majeure pour la société et la stabilité du pays. Le parti a également réaffirmé son soutien aux positions diplomatiques des autorités algériennes face aux menaces extérieures et dénoncé ce qu'il qualifie de «plans hostiles» visant l'Algérie.

UNE RENTRÉE POLITIQUE TOURNÉE VERS LES URNES

À moins de trois mois du scrutin local, les initiatives du FLN et du RND témoignent d'une accélération de la préparation des appareils partisans. Réorganisation des structures, renouvellement des cadres locaux, mobilisation des militants et définition des consignes électorales constituent désormais les principaux axes de travail des deux formations. Le RND prévoit, dans les prochaines semaines, l'organisation de son université d'été, qui sera suivie d'une réunion de la deuxième session de son conseil national. Le parti entend ainsi poursuivre la mobilisation de ses structures avant l'ouverture de la campagne électorale. Dans les deux formations, l'objectif est désormais clairement affiché : transformer la dynamique interne et les résultats obtenus lors des précédents scrutins en gains électoraux dans les assemblées locales. La course aux sièges des APC et APW du 28 novembre est ainsi déjà lancée.

I. Kherrane

CONSEIL DES MINISTRES

El Bina salue les nouvelles orientations du Président

Le Mouvement El Bina a appelé le gouvernement à accélérer le passage des orientations aux réalisations concrètes, en renforçant le suivi sur le terrain et la culture de la responsabilité. Dans un communiqué consacré aux conclusions de la dernière réunion du Conseil des ministres, le parti a estimé que la réussite de la phase actuelle dépend de la capacité des secteurs exécutifs à transformer rapidement les programmes en résultats tangibles. Le Mouvement a exprimé son appréciation positive des décisions prises, notamment celles liées à la protection du citoyen, au soutien à l'économie nationale, à la promotion du système éducatif et à la préservation de la mémoire et du patrimoine. Il a appelé à une meilleure coordination entre les différents secteurs ministériels, dans un esprit de mobilisation collective qu'il compare à un «commando solidaire», avec une programmation précise des efforts et des délais, loin des lourdeurs bureaucratiques. Le parti s'est félicité de la rapidité de la prise en charge des victimes des récents incendies, particulièrement dans la wilaya de Jijel. Il a



salué la mobilisation des institutions de l'État, notamment l'Armée nationale populaire et la Protection civile, ainsi que les différents secteurs et travailleurs engagés dans la réhabilitation des zones sinistrées. El Bina a également mis en avant la poursuite des grands projets stratégiques malgré les crises conjoncturelles. Il a notamment cité les lignes ferroviaires minières reliant Blad El Hadba à Oued Kebrit puis au port d'Annaba, ainsi que la liaison stratégique entre le nord et l'extrême sud du pays via Tamanrasset, In

Salah, El Meniaa, Ghardaïa et Laghouat. Selon la formation politique, ces projets doivent contribuer à redessiner la carte économique nationale, à renforcer l'équité territoriale, à désenclaver plusieurs régions et à améliorer la connexion entre les différentes parties du pays. Sur le plan économique, le parti de Bengrina a réaffirmé son soutien aux orientations visant à renforcer la production nationale et à associer les entreprises algériennes à la réalisation des grands projets et infrastructures. Pour le parti, la réduction

de la facture des importations ne constitue qu'une partie de l'enjeu. Il s'agit également de bâtir un appareil productif capable de créer de la richesse et des emplois, tout en assurant un équilibre entre les importations et l'offre nationale afin de garantir l'approvisionnement du marché.

UNE HAUTE INSTANCE POUR L'ÉDUCATION

Le Mouvement a, par ailleurs, renouvelé son appel à la création d'une haute instance du système éducatif chargée de la planification et du développement du secteur. Il estime que la promo-

tion de l'école doit aller de pair avec la préservation de la mémoire et du patrimoine civilisationnel et historique. Cette instance devrait, selon lui, être éloignée des considérations politiques et idéologiques afin de garantir la qualité de l'enseignement et de former des générations attachées à leur mémoire et à leur identité nationales, tout en restant ouvertes aux expériences étrangères adaptées. Le parti appelle enfin à une mobilisation associant institutions de l'État, forces politiques et société civile pour transformer les orientations nationales en réalisations concrètes et durables.

APN-ANIE

Cap sur la coordination institutionnelle

La présidente de l'Assemblée populaire nationale (APN), Khalida Boufedech, a reçu hier, au siège de l'Assemblée, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Saïd Arous, qui lui a rendu une visite de courtoisie. À cette occasion, Boufedech a souligné l'importance du rôle de l'Anie dans la consolidation de la pratique démocratique et l'ancrage de l'État de droit et des institutions. Elle a également insisté sur la nécessité de poursuivre la coordination et la coopération entre les différentes institutions constitutionnelles afin de soutenir le processus des réformes nationales et de renforcer la confiance dans les institutions et le processus électoral. De son côté, Saïd Arous a remercié la présidente de l'APN pour son accueil, saluant le rôle de l'Assemblée dans la vie institutionnelle. Le président de l'Anie a réaffirmé, à cette occasion, l'engagement de l'Autorité à poursuivre l'accomplissement de ses missions au service de l'intérêt national et à contribuer au renforcement de la confiance dans le processus électoral.

Face aux crises régionales Alger appelle au sursaut arabe

Devant la Ligue arabe, Ahmed Attaf a défendu une vision fondée sur la solidarité, la souveraineté et le dialogue, tout en réaffirmant que la cause palestinienne reste une priorité centrale de la diplomatie algérienne.

Dans un contexte régional marqué par la multiplication des foyers de tension et l'accélération des recompositions géopolitiques, l'Algérie a réaffirmé, par la voix de son ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, sa ligne diplomatique fondée sur la défense des causes justes, la souveraineté des États et le règlement politique des crises. Participant, hier, au Caire, aux travaux de la 166e session ordinaire du Conseil de la Ligue des États arabes au niveau ministériel, Ahmed Attaf a porté un message qui dépasse le cadre de la réunion : face aux bouleversements qui traversent le monde arabe, la réponse ne peut être que collective, coordonnée et fondée sur le dialogue. Présidée par la Tunisie, la session a été dominée par les principaux dossiers qui préoccupent l'espace arabe, notamment les derniers développements de la question palestinienne, l'escalade militaire dans la région du Golfe et les situations de crise qui persistent dans plusieurs pays arabes. Au-delà des résolutions adoptées, l'enjeu réside désormais dans la capacité de l'action arabe commune à transformer les positions politiques en initiatives concrètes. C'est précisément sur ce terrain que l'Algérie entend renforcer son plaidoyer.

LA PALESTINE, UNE LIGNE ROUGE DIPLOMATIQUE

Dans son intervention, Ahmed Attaf a réaffirmé avec force la position constante de l'Algérie en faveur du peuple palestinien et de ses droits légitimes et inaliénables. Alger demeure attachée au droit du peuple



palestinien à établir son État indépendant et souverain sur la base de ses frontières reconnues, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale. Cette position constitue l'un des axes constants de la diplomatie algérienne. Dans un environnement régional où les équilibres sont profondément bouleversés, Alger entend maintenir la question palestinienne au cœur de l'agenda arabe et rappeler que toute perspective de paix durable passe nécessairement par la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien.

PRIVILÉGIER

LA POLITIQUE À L'ESCALADE

Sur les autres dossiers régionaux, le message algérien se veut tout aussi clair : les crises arabes ne peuvent être durablement résolues par l'escalade militaire ou par des solutions imposées de l'extérieur. Ahmed Attaf a ainsi réaffirmé la solidarité

pleine et entière de l'Algérie avec les États arabes victimes d'agressions et appelé à une approche globale s'attaquant aux causes profondes des crises. Le dialogue et les solutions politiques doivent, selon cette approche, retrouver leur place centrale. L'objectif est de rétablir la sécurité et la stabilité tout en préservant la souveraineté des États, leur unité et leur intégrité territoriale.

LA LIGUE ARABE FACE AU DÉFI DE L'EFFICACITÉ

Cette vision traduit une constante de la diplomatie algérienne : prévenir l'extension des conflits, favoriser les mécanismes de règlement pacifique et préserver les équilibres régionaux plutôt que laisser s'installer une logique d'escalade permanente. Au-delà des positions de principe, l'intervention d'Ahmed Attaf met également en

lumière une question essentielle : celle de l'efficacité de l'action arabe commune. L'Algérie soutient le processus de réforme de la Ligue des États arabes et appelle à renforcer ses mécanismes de travail. Pour Alger, l'organisation panarabe doit être en mesure de répondre avec avantage de cohérence et de célérité aux crises qui frappent la région. L'enjeu est de taille. Alors que les crises se multiplient et que les rapports de force régionaux évoluent rapidement, la solidarité arabe ne peut rester au stade des déclarations politiques. Elle doit se traduire par une capacité accrue de concertation, de coordination et d'action.

UN APPEL AU SURSAUT COLLECTIF

Le message porté par Ahmed Attaf au Caire s'inscrit ainsi dans une vision plus large de l'avenir de l'action arabe commune. Pour l'Algérie, la fragmentation du monde arabe ne peut constituer une réponse aux défis actuels. La défense de la cause palestinienne, la préservation de la souveraineté des États, le règlement politique des crises et la consolidation de la solidarité arabe apparaissent, dans cette perspective, comme les principaux piliers d'une réponse collective aux bouleversements régionaux. De ce fait, au Caire, Alger a réaffirmé une ligne diplomatique claire : privilégier le dialogue à la confrontation, la souveraineté à l'ingérence et l'action collective à la dispersion des efforts. Reste désormais à transformer ces principes en une dynamique arabe capable de peser davantage sur les évolutions d'une région en profonde mutation.

Smail Rouha

CONFLITS, GHAZA, LIBAN, SOUDAN L'ONU alerte sur le recul du droit international

De Ghaza au Soudan, en passant par le Liban, les conflits s'intensifient tandis que le respect du droit international s'effrite. À Genève, le haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Volker Türk, appelle les États à agir face à une escalade qu'il juge «extrêmement dangereuse». Le constat dressé par Volker Türk est sans ambiguïté. À l'ouverture de la 63e session du Conseil des droits de l'homme, à Genève, le haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme a dénoncé la multiplication des conflits armés et le recul du respect des droits humains, du droit international humanitaire et de la Charte des Nations unies. Pour le responsable onusien, l'accumulation des crises et l'affaiblissement des règles censées protéger les populations civiles font peser un risque majeur sur l'ordre international. L'escalade actuelle conduit, selon lui, à «une situation extrêmement dangereuse».

GAZA, L'URGENCE HUMANITAIRE ET JURIDIQUE

La bande de Ghaza demeure au cœur des préoccupations. Volker Türk a dénoncé la poursuite des frappes, qui auraient fait plus de 1 300 morts palestiniens malgré le cessez-le-feu annoncé près d'un an auparavant. À cette situation s'ajoutent les restrictions persistantes à l'entrée de l'aide humanitaire. Le haut-commissaire a également condamné les propositions visant à l'expulsion forcée des Palestiniens de Ghaza ainsi que les discours déshumanisants tenus, selon lui, par certains responsables israéliens. En Cisjordanie, il a dénoncé la poursuite de l'annexion de terres palestiniennes, en dépit de l'avis



consultatif rendu par la Cour internationale de justice en juillet 2024. Il a appelé les États à empêcher la consolidation de l'occupation et à préserver la possibilité d'une solution à deux États.

APPEL À PROTÉGER LES CIVILS AU LIBAN

Le Liban constitue également un point de forte préoccupation. Volker Türk a appelé Israël à «cesser les attaques contre les civils et les infrastructures civiles». Une équipe du Haut-Commissariat enquête sur les violations présumées commises depuis le 2 mars. L'objectif est de documenter les faits et de préserver les éléments nécessaires à l'établissement des responsabilités. Pour l'ONU, la lutte contre l'impunité passe d'abord par la capacité à établir précisément ce qui s'est produit, à identifier les victimes et à déterminer les responsabilités.

LE SOUDAN, L'AUTRE FOYER D'INQUIÉTUDE

Au Soudan, le conflit entre dans sa quatrième année et continue de s'étendre. Volker Türk a renouvelé son appel à un «cessez-le-feu immédiat», à la fin des ingérences étrangères et au retour à un pouvoir civil inclusif. Le Haut-Commissariat veut parallèlement renforcer ses efforts de prévention des conflits et de documentation des violations des droits humains. Justice transitionnelle, médiation, soutien aux organisations locales et participation accrue des femmes aux processus de paix figurent notamment parmi les priorités annoncées.

PRÉSERVER LES PREUVES POUR ÉTABLIR LES RESPONSABILITÉS

Une autre alerte est venue de Francesca Albanese, rapporteure spéciale de l'ONU sur

la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967. Elle met en garde contre l'enlèvement massif et précipité des décombres à Ghaza. Sans garanties suffisantes, les opérations de déblaiement pourraient, selon elle, entraîner la disparition de traces susceptibles de contribuer à établir les faits et à documenter d'éventuels crimes. «Les décombres de Ghaza ne sont pas de simples déchets de construction», a-t-elle déclaré, les décrivant comme une scène de crime, un cimetière et une trace matérielle des bombardements. L'experte appelle à exhumer et identifier les dépouilles humaines avec dignité, à documenter les sites et les matériaux et à conserver les éléments susceptibles de constituer des preuves sous supervision indépendante. Elle estime également que toute opération de déblaiement devrait être menée dans le cadre d'un plan élaboré par les Palestiniens.

LA BATAILLE CONTRE L'IMPUNITÉ

Derrière ces différentes crises, l'ONU met en avant un même enjeu : empêcher que les violations du droit international ne deviennent une nouvelle norme. La préservation des preuves, la documentation des violations et l'établissement des responsabilités apparaissent ainsi comme des éléments essentiels de la lutte contre l'impunité. Le message de Volker Türk est donc autant une alerte qu'un appel à l'action : face à la multiplication des conflits, la protection des civils et le respect du droit international ne peuvent être considérés comme des principes secondaires.

R. N.

FRONTIÈRES ALGÉRO-MAROCAINES

Amar Belani démonte le récit marocain

Face aux tentatives répétées du Makhzen de réécrire l'histoire des frontières algéro-marocaines, le diplomate rappelle une évidence : les frontières ne se redessinent ni à coups d'articles de presse ni à partir d'interprétations opportunistes d'ouvrages anciens.

Le régime marocain continue de déployer une série de manœuvres et de subterfuges pour tenter d'accréditer sa thèse sur une prétendue souveraineté marocaine sur des territoires connus et reconnus comme étant algériens. À rebours du droit international et des accords bilatéraux enregistrés au registre des traités des Nations unies, qui fixent officiellement la frontière, le Makhzen, à travers ses relais médiatiques, continue de s'accrocher à tout ce qui pourrait, vainement, accréditer sa thèse. La dernière trouvaille marocaine n'est autre qu'un livre publié en 1866 par un journaliste français.

UNE MANIPULATION PRIMAIRE

Dans un article publié par un journal acquis au Makhzen, cet ouvrage est présenté comme une preuve irréfutable du récit marocain. Mais un ouvrage journalistique publié en 1866 ne saurait se substituer aux actes diplomatiques qui ont précisément réglé la question frontalière, comme l'explique Amar Belani, ancien ambassadeur d'Algérie à Bruxelles. Dans une tribune publiée sur sa page Facebook, l'ancien diplomate algérien indique que l'article en question

«repose sur une lecture délibérément tendancieuse et manipulative». Il ajoute que «cet outil ne se contente pas d'une lecture biaisée de ce livre, il détourne délibérément son texte pour construire une thèse dénaturée que les traités, conventions et documents historiques de l'époque démentent». Pour Amar Belani, le raisonnement de la propagande marocaine procède ainsi d'une manipulation révélatrice d'un révisionnisme sot et primaire, qui consiste à extraire quelques passages d'un ouvrage de 1866 pour leur faire dire ce que les instruments diplomatiques ne disent pas.

Assénant une vérité implacable, Amar Belani affirme que «l'histoire des frontières algéro-marocaines ne se réécrit pas à partir d'un article de presse. Elle se vérifie dans les traités, les conventions, les cartes et les archives contemporaines».

RATTRAPÉS PAR LES TRAITÉS

L'ancien ambassadeur d'Algérie indique, à ce titre, que le traité de Tanger du 10 septembre 1844 fournit un élément décisif. Son article 5 stipule que «la délimitation des frontières entre les possessions de Sa Majesté l'Empereur des Français et celles de Sa Majesté l'Empereur du Maroc reste



fixée et convenue conformément à l'état des choses reconnu par le gouvernement marocain à l'époque de la domination des Turcs en Algérie».

Partant de là, Amar Belani souligne que «la frontière franco-marocaine devait donc être déterminée sur la base de la situation territoriale reconnue sous la présence ottomane. Elle n'était nullement une création arbitraire de la France après 1830, contrairement

à ce que martèlent à tue-tête les prétendus historiens marocains et leurs relais numériques malveillants».

La convention de Lalla-Maghnia du 18 mars 1845 donna ensuite une traduction concrète à ce principe, précise Amar Belani. Il affirme que «les négociateurs ne partirent donc pas d'un territoire algérien réduit à une étroite bande côtière, comme le laisse entendre pitoyablement l'outil

d'intox du Makhzen».

Il souligne que les négociateurs «cherchèrent à identifier la limite antérieure entre le Maroc et la Régence d'Alger, puis à la matérialiser», ajoutant que «les difficultés rencontrées dans certaines zones sahariennes attestent des problèmes de délimitation, pas de l'inexistence d'une frontière».

L'INCOHÉRENCE MAROCAINE

Le régime marocain tente, par tous les moyens, d'imposer son récit sur la «marocanité» de territoires algériens. Mais il se heurte à une réalité implacable : celle des traités et des conventions.

Tout comme la frontière entre le Maroc et le Sahara occidental, territoire non autonome, apparaît clairement dans la cartographie officielle des Nations unies, la nouvelle carte du monde adoptée le 4 septembre 2026 confirme cette distinction.

Amar Belani relève, à ce propos, l'incohérence du royaume du Maroc, qui a pourtant «voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale — un oui franc et massif — sans même la moindre explication de vote de la part de l'inénarrable représentant permanent du royaume à New York».

S. Smati

COUVERTURE MOBILE 3.000 localités ciblées

L'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques (ARPCE) a lancé, hier, une adjudication par appel à la concurrence pour assurer la couverture de 3.000 localités à faible densité de population à travers les différentes régions du pays par un réseau public de télécommunications mobiles.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du service universel des communications électroniques et vise à étendre la couverture aux localités insuffisamment desservies, notamment celles comptant moins de 2.000 habitants. Elle doit garantir un accès plus équitable aux services de télécommunications et réduire les disparités entre les populations.

L'appel à la concurrence a été lancé conformément à la loi n°18-04 du 10 mai 2018 fixant les règles générales relatives à la Poste et aux communications électroniques. Il répond également aux orientations des hautes autorités visant à garantir le service universel, notamment par le renforcement de l'accès aux services

internet.

Le cahier des charges prévoit la participation des opérateurs de communications électroniques, appelés à soumettre leurs offres pour assurer la couverture des zones ciblées et y fournir les services requis. La réalisation de l'opération, entièrement financée par l'État, devra intervenir dans un délai maximal de 18 mois.

UN DÉPLOIEMENT PRIORITAIRE DANS LES ZONES À FAIBLE DENSITÉ

Les 3.000 localités ciblées sont réparties à travers les différentes régions du pays, avec une attention particulière aux zones rurales et difficiles d'accès. L'objectif est d'élargir la portée des réseaux mobiles et de renforcer la couverture au profit des populations concernées. Cette opération répond à un enjeu majeur du développement numérique : éviter que l'extension des réseaux ne profite essentiellement aux grands centres urbains. Le service universel doit assurer une présence plus équilibrée des infrastructures



de télécommunications sur l'ensemble du territoire.

RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Pour l'ARPCE, l'initiative vise à renforcer l'accès aux services internet et à réduire les disparités en matière de communications électroniques. L'élargissement de la couverture mobile doit permettre aux habitants concernés d'accéder plus facilement aux services numériques.

Au-delà de sa dimension technologique, l'opération doit accompagner le développement numérique, social et économique des zones à faible densité. Une

meilleure connectivité peut faciliter les échanges, l'accès aux services à distance et l'utilisation des outils numériques.

UN ENJEU D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les autorités mettent également en avant la dimension territoriale du dispositif. En élargissant l'accès aux services de communications électroniques indépendamment du lieu de résidence, l'opération doit contribuer au renforcement de la cohésion sociale et à un aménagement plus équilibré du territoire.

La couverture des zones éloignées ou à faible densité vise à

réduire les disparités territoriales et à rapprocher les services numériques des populations. Elle doit également favoriser l'intégration de ces localités dans la dynamique de transformation numérique engagée à l'échelle nationale.

Le service universel constitue l'un des principaux mécanismes destinés à consacrer l'égalité d'accès aux services de télécommunications. L'opération donne la priorité aux territoires où le déploiement des réseaux est moins attractif pour les mécanismes classiques du marché.

À travers cette initiative, le ministère de la Poste et des Télécommunications et l'ARPCE entendent accélérer la généralisation des services de communications électroniques, renforcer la couverture nationale et poursuivre la résorption de la fracture numérique, afin d'assurer aux citoyens un accès plus large et plus équitable aux services de télécommunications, quelle que soit leur localisation géographique au bénéfice des populations concernées.

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

HYDRAULIQUE

Plus de 250 km de conduites pour renforcer l'AEP

Le ministère de l'Hydraulique accélère la préparation de plusieurs projets structurants destinés à renforcer l'alimentation en eau potable des wilayas de l'intérieur du pays. Au cœur du dispositif : le raccordement en aval des nouvelles stations de dessalement de Tlemcen, Mostaganem et Chlef, à travers un réseau de transfert de plus de 250 km.

Le secteur de l'hydraulique s'apprête à franchir une nouvelle étape dans le renforcement de la sécurité hydrique nationale. Le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, a présidé, hier, une réunion de travail consacrée à l'état d'avancement des principaux projets structurants et stratégiques du secteur, selon un communiqué du ministère. La rencontre, qui a réuni des cadres de l'administration centrale, des directeurs généraux et les responsables chargés de la gestion des établissements sous tutelle, a notamment permis de faire le point sur les préparatifs du lancement des projets de raccordement en aval des nouvelles infrastructures de production d'eau. Selon le communiqué, le ministre a donné des instructions pour accélérer les préparatifs du lancement des projets dans l'ensemble des wilayas concernées, notamment à partir des nouvelles stations de dessalement de



l'eau de mer implantées à Tlemcen, Mostaganem et Chlef. Ces opérations s'appuieront sur un réseau de conduites de transfert dont la longueur dépassera 250 km, avec pour objectif de renforcer l'approvisionnement en eau potable des wilayas de l'intérieur.

PLUSIEURS RÉGIONS CIBLÉES

Plusieurs opérations destinées à sécuriser durablement l'alimentation en eau potable ont également été examinées. Il s'agit notamment du projet de Tinzaouatine, qui doit permettre l'approvisionnement à partir de la nappe aquifère de Tanezrouft,

ainsi que du raccordement de la station de dessalement de Koudiet Eddraouche, à El Tarf, vers Guelma. Le programme prévoit également le raccordement du système de Koudiet Asserdoune, à Bouira, à la station de dessalement de Cap Djinet, à Boumerdès, ainsi que l'alimentation de la ville d'El Eulma et des communes du nord-est à partir du barrage de Draâ Diss. Dans l'est du pays, le renforcement de l'alimentation en eau de six communes de Mila et de deux communes de Jijel est prévu à partir du barrage de Tabellout. Le dispositif comprend également le raccordement de Biskra et El Kantara à partir du barrage de Koudiet Medouar, relevant du système de Béni

Haroun. Au-delà de ces projets, la réunion a porté sur l'avancement des programmes d'assainissement, de construction de barrages, de création et d'extension des périmètres irrigués, ainsi que sur l'étude du projet stratégique Sud-Sud.

ACCÉLÉRER POUR RATTRAPER LES RETARDS

Face à l'importance de ces infrastructures pour la sécurisation de l'approvisionnement national, Lounès Bouzegza a insisté sur la nécessité d'«accélérer les procédures et d'achever les préparatifs pour le lancement des projets dans les meilleurs délais», selon le communiqué. Le ministre a également appelé au respect des délais contractuels et au rattrapage des retards enregistrés. L'objectif affiché est de consolider la sécurité hydrique et de garantir la continuité de l'approvisionnement en eau potable à travers les différentes régions du pays. Autre axe mis en avant : la réutilisation des eaux usées traitées. Le ministre a appelé à poursuivre et à élargir cette pratique, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Une orientation qui vise à mieux valoriser les ressources hydriques disponibles tout en contribuant à la protection de la santé publique. En conclusion, le ministre a appelé les différents acteurs du secteur à maintenir leurs efforts et à renforcer la coordination entre les services et établissements concernés, avec pour finalité d'améliorer le niveau du service public de l'eau et de répondre aux attentes des citoyens.

R. N.

GRÂCE À UNE STRATÉGIE NATIONALE EFFICACE Net recul du taux d'analphabétisme

Les efforts continus de l'Etat en matière d'alphabétisation ont permis de faire reculer le taux d'analphabétisme à 4,7%, grâce à l'adoption d'une stratégie nationale efficace et à la mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif, indique le directeur de l'Office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes (ONAEA), Hicham Brim. Dans une déclaration, à la veille de la célébration de la Journée internationale de l'alphabétisation (8 septembre), Brim a précisé que le taux d'analphabétisme en Algérie «a reculé à 4,7%, après avoir été de 7,4% en 2022», grâce aux efforts continus de l'Etat visant à consolider les possibilités d'éducation et de formation au profit des différentes catégories de la population, dans le cadre d'une approche participative entre les secteurs, les institutions et les associations concernés aux niveaux national et local. Ces efforts ont permis d'obtenir des résultats concrets, avec 262.443 apprenants inscrits dans les classes d'alphabétisation au cours de la dernière année scolaire, dont 91% de femmes. Dans le cadre de la poursuite de leur parcours éducatif et de formation, de manière à renforcer leurs possibilités d'insertion socioprofessionnelle, Brim a fait savoir que 2.434 apprenants ont intégré, en 2026, des programmes d'enseignement à distance, tandis que 313 autres ont rejoint le secteur de la formation professionnelle. Il a également fait état de 919 apprenants recensés dans les centres de solidarité nationale répartis à travers 26 wilayas, ainsi que de 306 apprenants non-voyants bénéficiant de

ce programme grâce à la technique du braille, sur le nombre total des apprenants. Sur un autre plan, lié à l'accompagnement des programmes nationaux dans le domaine de la numérisation, le directeur de l'ONAEA a fait état de l'intégration des TIC comme moyen supplémentaire contribuant au renforcement des processus d'enseignement et d'apprentissage, à travers notamment la numérisation de certains ouvrages et supports pédagogiques dédiés à l'alphabétisation. Brim a, par ailleurs, assuré que les acquis réalisés dans le domaine de l'alphabétisation traduisent l'engagement de l'Algérie à poursuivre ses efforts dans ce

sens, partant du fait que l'alphabétisation «ne se limite plus à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, mais constitue désormais un investissement dans l'homme, en lui permettant d'acquérir des connaissances et des compétences, tout en renforçant sa capacité à participer activement au développement et à l'édification de la société de la connaissance». A l'instar des autres pays du monde, l'Algérie célèbre cette année la Journée internationale de l'alphabétisation sous le slogan «L'alphabétisation pour les peuples... la planète et la prospérité». La wilaya de Sétif abritera, aujourd'hui, les activités marquant cette journée.



CONSEIL D'ETAT ET TRIBUNAL DES CONFLITS Les nouveaux présidents prennent leurs fonctions

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, a présidé hier, à Alger les cérémonies d'installation de Mme Nassira Dahou, en qualité de présidente du Tribunal des conflits, et de Benahmed Lakhdar, à la tête du Conseil d'Etat. Mme Nassira Dahou a été installée dans ses nouvelles fonctions lors d'une cérémonie organisée au siège de la Cour suprême, en présence du ministre de la Justice et de responsables de plusieurs instances nationales. Benahmed Lakhdar a, pour sa part, été installé en qualité de président du Conseil d'Etat au cours d'une cérémonie tenue au siège de cette institution, également en présence de responsables de plu-



sieurs instances nationales. Ces deux installations interviennent dans le cadre du mouvement partiel récemment opéré par le

président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dans le corps de la magistrature. Ce mouvement concerne notamment le Conseil d'Etat et le Tribunal des conflits, ainsi que les présidents des cours, les procureurs généraux près les cours, les présidents des tribunaux et les commissaires d'Etat près les tribunaux administratifs d'appel. À travers ces changements, le mouvement touche ainsi plusieurs niveaux de l'organisation judiciaire et administrative, avec la désignation de nouveaux responsables à la tête de deux institutions essentielles de la justice administrative et du règlement des conflits de compétence.

R. N

COMMERCE EXTÉRIEUR

L'épreuve du terrain

La réforme du commerce extérieur franchit une nouvelle étape avec la publication des textes encadrant les deux nouveaux organismes dédiés aux importations et aux exportations.

Après des mois d'attente, la réforme du commerce extérieur algérien prend forme sur le plan administratif. Deux arrêtés ministériels conjoints précisent désormais la classification de l'Organisme algérien des exportations et de l'Organisme algérien de l'importation, ainsi que les conditions d'accès aux postes supérieurs. Sur le papier, le dispositif se précise. Dans les faits, tout reste à construire. Car un organisme n'existe réellement que lorsqu'il est opérationnel. Et dans le commerce extérieur, fonctionner signifie avant tout décider plus vite, coordonner mieux et donner aux opérateurs une meilleure visibilité, estiment les analystes. La question n'est donc plus de savoir si les nouvelles structures seront juridiquement opérationnelles. Elle est de savoir si elles permettront de faire gagner du temps aux entreprises.

DE L'ORGANIGRAMME À L'EFFICACITÉ

La création de deux organismes distincts marque une rupture avec l'ancien dispositif, notamment incarné par l'Agence algérienne de promotion du commerce extérieur (Algex). L'intention est claire : renforcer la maîtrise des importations tout en donnant davantage d'efficacité à la politique de développement des exportations, en particulier hors hydrocarbures.

L'ambition est légitime. Mais la réforme entre désormais dans une zone d'actions.

Il faudra recruter, nommer, installer les équipes, définir les circuits de décision, faire fonctionner les plateformes et surtout assurer la coordination avec les autres administrations. C'est précisément à ce moment que les réformes administratives peuvent soit produire leurs effets, soit s'enliser dans de nouvelles procédures.



LE TEST DES COMPÉTENCES

Le prochain grand rendez-vous sera celui des ressources humaines. Les textes permettent désormais de structurer les effectifs et d'ouvrir la voie aux nominations, aux concours et, dans certains cas, au détachement de cadres issus d'autres administrations. Mais derrière cette mécanique administrative se pose une question stratégique : comment construire du nouveau sans perdre l'expérience de l'ancien dispositif ? Les cadres ayant travaillé au sein d'Algex ont accumulé au fil des années une connaissance précieuse des procédures, des marchés, des opérateurs et des mécanismes du commerce international. Un capital administratif à valoriser. D'autant que moderniser les structures ne signifie pas nécessairement repartir de zéro. Au contraire, l'efficacité des nouvelles agences dépendra en partie de leur capacité à

conserver les compétences utiles tout en renouvelant les méthodes de travail.

CONTRÔLER SANS RALENTIR

Pour les importations, l'enjeu sera particulièrement sensible. L'objectif de rationaliser les achats à l'étranger répond à une nécessité économique : mieux orienter les importations vers les besoins réels de l'économie, notamment les matières premières, les intrants, les équipements et les biens nécessaires à la production. Mais le contrôle a une limite. Lorsqu'il devient imprévisible ou excessivement lent, il finit par peser sur l'activité économique.

EN SOMME, LE DÉFI EST DE CONCILIER RÉGULATION ET FLUIDITÉ.

La numérisation annoncée peut y contribuer. Encore faut-il que les plate-

formes ne deviennent pas simplement de nouveaux guichets électroniques reproduisant les lenteurs des procédures traditionnelles. Et pour cause. Une plateforme numérique ne simplifie point une procédure complexe. Elle peut seulement la rendre numérique. De ce fait, le défi est réduire les délais, de faciliter les démarches et de permettre aux opérateurs de connaître l'état d'avancement de leurs dossiers.

SORTIR DE LA LOGIQUE DU PARCOURS ADMINISTRATIF

Pour les exportateurs, l'enjeu est encore plus aigu.

Le futur guichet unique doit réduire la dispersion des démarches et rapprocher les administrations impliquées dans les opérations d'exportation afin de permettre aux entreprises de se concentrer sur leur marché, leur produit et leurs clients plutôt que sur la recherche du bon interlocuteur. Mais l'efficacité ne se décrètera pas. Le véritable test sera simple : moins de déplacements, moins de documents, moins d'interlocuteurs et surtout moins d'incertitudes.

Dans le commerce extérieur, le temps est un coût ; si la réforme permet d'en faire gagner, elle produira un véritable gain de compétitivité.

La publication des deux arrêtés constitue donc une étape importante. Elle permet aux nouveaux organismes de passer de l'existence juridique à la mise en place concrète de leur administration. Mais elle ne marque pas la fin de la réforme : elle ouvre la phase décisive. Son succès ne se mesurera pas au nombre d'agences créées, mais au temps et aux démarches qu'elles permettront d'épargner aux importateurs et aux exportateurs. C'est désormais sur le terrain que se jouera leur crédibilité.

S. R.

ALGÉRIE-CHINE

Plus de 9 milliards de dollars d'échanges commerciaux

Les relations économiques entre l'Algérie et la Chine poursuivent leur trajectoire ascendante. Au cours des six premiers mois de 2026, le volume des échanges commerciaux bilatéraux a dépassé 9 milliards de dollars, enregistrant une progression de 28,3% par rapport à la même période de 2025.

L'évolution la plus notable concerne les exportations algériennes vers la Chine. Elles ont atteint 980 millions de dollars, soit une hausse de 111,6% en glissement annuel. Cette progression traduit les efforts visant à diversifier les débouchés de l'économie algérienne et à renforcer sa présence sur le vaste marché chinois.

Lors d'une réception organisée à l'occasion du 77e anniversaire de la fondation de la République populaire de Chine, l'ambassadeur chinois en Algérie, Dong Guangli, a estimé que les relations entre les deux pays évoluaient de manière « stable et saine ».

Selon le diplomate, la coopération bilatérale est désormais plus concrète et diversifiée. L'année 2026 a notamment été marquée par l'échange de messages de félicitations entre les présidents Xi Jinping et Abdelmadjid Tebboune, à la suite du lancement réussi du

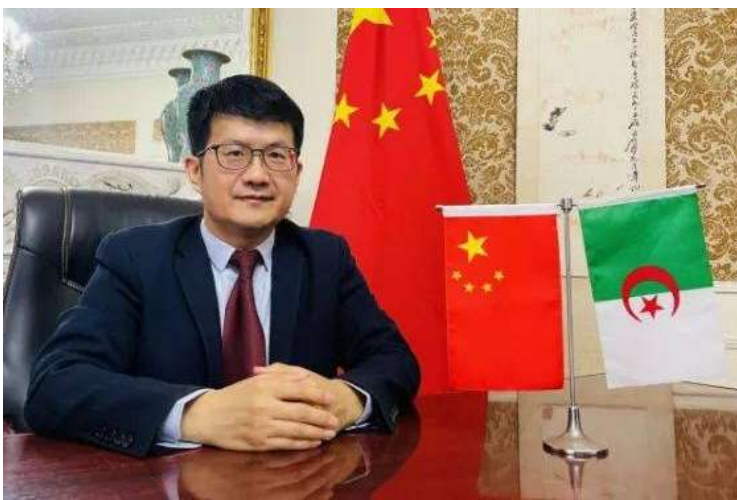
satellite algérien AlSat-3, présenté comme un nouvel élément d'impulsion pour le partenariat dans les domaines scientifique et technologique.

Cette dynamique s'inscrit dans la continuité de 2025, année durant laquelle les échanges commerciaux avaient dépassé 15 milliards de dollars. Les investissements chinois cumulés en Algérie ont, pour leur part, atteint environ 7 milliards de dollars, selon les données communiquées par l'ambassadeur.

LES PRODUITS ALGÉRIENS À LA CONQUÊTE DU MARCHÉ CHINOIS

La forte progression des exportations intervient alors que Pékin a mis en place, depuis le 1er mai 2026, une politique de droits de douane nuls pour les importations en provenance de 53 pays africains entretenant des relations diplomatiques avec la Chine.

Cette mesure ouvre de nouvelles perspectives aux exportateurs algériens. Plusieurs produits disposent d'un potentiel important sur le marché chinois, notamment les dattes, l'huile d'olive, les agrumes, la laine et les tapis, ainsi que certaines ressources énergétiques et minières.



Pour faciliter cette ouverture, la Chine entend renforcer sa coopération avec les autorités algériennes dans les domaines de la certification, de l'inspection sanitaire, de la logistique et du dédouanement.

LES GRANDS PROJETS RENFORCENT LES LIENS

Au-delà du commerce, plusieurs projets structurants témoignent de l'approfondissement du partenariat. L'ambassadeur chinois a notamment évoqué l'achèvement et la mise en service de la ligne ferroviaire associée au projet minier de l'Ouest, ainsi que la

mise en service du Centre national algérien des services numériques.

Le Projet intégré des phosphates figure également parmi les projets stratégiques appelés à renforcer la coopération industrielle. La présence des entreprises chinoises s'étend désormais à plusieurs régions d'Algérie, avec une implication croissante dans l'investissement productif et les chaînes d'approvisionnement.

Dans cette perspective, la Foire de Canton constitue une importante passerelle vers le marché chinois. Elle permet aux

entreprises algériennes de rechercher des partenaires, d'accéder aux technologies chinoises et de présenter leurs produits aux acheteurs internationaux.

La coopération sino-algérienne se renforce également sur le plan humain. Selon Dong Guangli, le nombre d'Algériens ayant voyagé en Chine au premier semestre 2026 a doublé par rapport à la même période de 2025. L'intérêt pour l'apprentissage du chinois progresse également à travers les activités des Instituts Confucius.

L'ouverture annoncée d'une liaison aérienne directe entre Alger et Shanghai devrait contribuer à intensifier les échanges commerciaux, universitaires, touristiques et humains.

Sur le plan diplomatique, Pékin a réaffirmé son attachement à l'ouverture économique et à une gouvernance mondiale fondée sur la consultation et le bénéfice mutuel. La Chine a également rappelé la participation de l'Algérie au Groupe des amis de l'Initiative pour le développement mondial, ainsi que son soutien historique au rétablissement du siège légitime de la Chine aux Nations unies à travers la résolution 2758 de 1971.

R. N.

L'ALGÉRIE RENFORCE SA PRÉSENCE ÉNERGÉTIQUE EN AFRIQUE

Nouveaux partenariats et perspectives d'investissement

À travers le suivi des projets en cours et l'ouverture de nouvelles pistes de coopération, Alger entend consolider la présence de ses entreprises et multiplier les opportunités d'investissement dans les secteurs de l'énergie et des renouvelables.

Le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Arkal, a présidé, ce lundi 7 septembre, une réunion de travail consacrée au renforcement de la coopération énergétique entre l'Algérie et les pays africains.

La rencontre a porté sur plusieurs dossiers prioritaires liés aux projets et partenariats énergétiques engagés ou envisagés sur le continent africain. Elle s'inscrit dans la volonté du ministère de renforcer la présence de l'Algérie dans les marchés énergétiques africains et de favoriser l'implantation des entreprises nationales à l'étranger.

Au cours de la réunion, l'état d'avancement de plusieurs projets et programmes énergétiques suivis avec des partenaires africains a été examiné. Les discussions ont également porté sur les perspectives de développement de ces projets ainsi que sur les opportunités de lancer de nouvelles initiatives dans le secteur.

Le ministère entend ainsi élargir les domaines de coopération avec les pays africains, notamment à travers de nouveaux investissements, projets et échanges commerciaux dans le secteur de l'énergie.

A LA CONQUÊTE DES MARCHÉS AFRICAINS

La question de la présence des entreprises algériennes sur les marchés africains a également occupé une place importante dans les discussions.

L'objectif est de mieux valoriser les capacités et le savoir-faire algériens dans les domaines de l'énergie et des énergies renouvelables et de transformer les opportunités de coopération en projets et partenariats concrets.

À travers cette démarche, les autorités souhaitent renforcer les échanges économiques avec les pays africains et consolider la position de l'Algérie comme partenaire énergétique de référence sur le continent.



MISER SUR LES RENDEZ-VOUS INTERNATIONAUX

La participation du ministère et des entreprises du secteur aux différentes manifestations et ren-

contres spécialisées, en Algérie comme à l'étranger, a également été évoquée. Ces rendez-vous constituent, selon le ministère, des opportunités pour promouvoir l'expertise algérienne, pré-

senter les capacités nationales et mettre en avant les possibilités de coopération et d'investissement dans les domaines de l'énergie et des énergies renouvelables.

Une préparation en amont de ces événements a ainsi été préconisée afin d'en optimiser les retombées pour le secteur.

La réunion a enfin permis d'examiner les moyens de renforcer la coordination entre les différents intervenants et d'assurer un suivi plus régulier des dossiers prioritaires. L'objectif affiché est d'accélérer la concrétisation des projets et programmes prévus et de donner une nouvelle impulsion à la coopération énergétique entre l'Algérie et ses partenaires africains. À travers cette dynamique, le ministère entend poursuivre l'ouverture du secteur énergétique algérien sur les marchés africains et tirer davantage profit des opportunités offertes par le développement des projets dans l'énergie et les énergies renouvelables.

LIGNE MINIÈRE EST:

Les premiers essais en octobre prochain

Dans le prolongement des orientations du Conseil des ministres, présidé dimanche 6 septembre 2026 par le président de la République, consacrées notamment à l'achèvement des projets d'infrastructures dans les délais impartis, le ministre des Travaux publics et des Infrastructures, Abdelkader Djellaoui, a présidé, hier, une première réunion de coordination dédiée au suivi de l'avancement du projet stratégique de la ligne minière Est.

Cette réunion a été consacrée à l'examen détaillé de l'état d'avancement des travaux de cette ligne ferroviaire, qui reliera Annaba à Souk Ahras, Tébessa, Djebel El Onk et Oued Keberit, sur une longueur totale de 422 km.

La rencontre a réuni les cadres centraux du ministère, les responsables des entreprises chargées de la réalisation, des études et du suivi du projet, ainsi que les respon-

sables de l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (Anesrif), en sa qualité de maître d'ouvrage délégué.

Ont également pris part à cette réunion les représentants et chefs de projets des différentes entreprises intervenant dans la réalisation de l'infrastructure, notamment Cosider TP, Cosider OA, GCB, Infra Rail, Infra Fer, Serror, Engoa, Eguva, Sapta, Sero Est et Seti Rail.

TROIS TRONÇONS EN PHASE FINALE

Les travaux de la réunion ont notamment porté sur l'avancement de plusieurs tronçons dont les différentes composantes sont actuellement en phase finale de réalisation.

Il s'agit du tronçon Annaba-Bouchegouf, d'une longueur de 54 km, du contournement Tébessa-Tinnoucla, sur 43 km, ainsi

que du tronçon Dréa-Oued Keberit, long de 30 km. À cette occasion, le ministre a insisté sur l'impératif d'accélérer la cadence des travaux et de finaliser les dernières opérations sur ces trois tronçons. L'objectif fixé est de permettre le lancement des essais techniques des trains sur une distance cumulée de 127 km dès la première semaine d'octobre 2026. La réunion a également permis d'évaluer l'état d'avancement des travaux réalisés par les entreprises nationales sur le tronçon Bouchegouf-Aïn Essanour, d'une longueur de 72 km.

Dans ce cadre, le ministre a instruit les responsables concernés de mobiliser l'ensemble des moyens disponibles et de renforcer les chantiers en équipements et en ressources humaines, afin d'accroître la cadence des travaux et de garantir le respect des délais fixés pour l'achèvement de ce tronçon.

L'état d'avancement des travaux de modernisation de la ligne ferroviaire reliant Aïn Essanour à Dréa, sur une distance de 34 km, a également fait l'objet d'un examen.

Le ministre a appelé les entreprises de réalisation ainsi que les chefs de projets à renforcer la coordination et le suivi de terrain, en vue d'accélérer le rythme des travaux et de finaliser ce tronçon dans les délais impartis.

Cette première réunion de coordination constitue ainsi une étape importante dans le renforcement du dispositif de suivi et de pilotage du projet de la ligne minière Est. Elle traduit la volonté des pouvoirs publics d'assurer une mobilisation accrue des différents intervenants et de garantir l'achèvement de ce projet stratégique conformément aux échéances fixées dans le cadre des orientations du Conseil des ministres

RÉGULATION DU MARCHÉ NATIONAL

Le numérique à la rescousse

Les pouvoirs publics accélèrent la mise en place d'un système numérique national unifié destiné à suivre le circuit des produits de large consommation et à renforcer la régulation du marché.

Une deuxième réunion consacrée à ce projet s'est tenue dimanche au siège du Haut-Commissariat à la Numérisation, sous la coprésidence de la ministre Haut-Commissaire à la Numérisation, Meriem Benmouloud, et de la ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Amel Abdellatif, en présence des représentants des secteurs concernés.

Les discussions ont porté sur



l'harmonisation des approches, la clarification des responsabilités ainsi que l'unification des sources de données et de leurs modalités de collecte et d'actualisation. L'objectif est de disposer de données fiables et

cohérentes, conformément aux principes de gouvernance des données consacrés par le décret présidentiel n° 25-320 du 30 décembre 2025.

À terme, la plateforme permettra de suivre en temps réel le parcours des produits de large consommation, d'identifier rapidement les éventuels déséquilibres et de mieux anticiper les tensions sur le marché.

Les pouvoirs publics entendent ainsi faire de l'interconnexion des données un véritable outil d'aide à la décision, afin d'améliorer l'approvisionnement, d'orienter les interventions et de renforcer la maîtrise du marché national.

ACHAT DE VÉHICULES

La nouvelle offre de la BNA

La Banque Nationale d'Algérie (BNA) élargit son offre de finance islamique avec le lancement d'une nouvelle formule dédiée à l'acquisition de véhicules. Baptisée « Mourabaha automobile », cette solution permet aux clients de financer l'achat d'une voiture neuve dans le respect des principes de la finance islamique. Selon la BNA, cette nouvelle offre concerne les véhicules neufs assemblés ou fabriqués en Algérie. Le mécanisme repose sur le principe de la Mourabaha : la banque acquiert le véhicule auprès d'un concessionnaire agréé, avant de le revendre au client à un prix comprenant une marge bénéficiaire préalablement convenue entre les deux parties. La banque met également en avant le principe de transparence qui encadre cette opération. Ainsi, le prix d'acquisition du véhicule et la marge bénéficiaire de la banque sont déterminés et communiqués au client avant la signature du contrat de vente. À travers cette nouvelle formule, la BNA entend proposer à sa clientèle une solution de financement permettant l'acquisition de véhicules neufs tout en respectant les principes et dispositions de la charia islamique. Cette offre s'inscrit dans le développement des produits de finance islamique proposés par la banque, destinés à répondre à une demande croissante pour des solutions de financement conformes aux principes de la finance islamique.

USURPATION DE FONCTION ET DE QUALITÉ

Le pourvoi du «faux procureur» rejeté

Les magistrats de la chambre criminelle de la Cour suprême ont rejeté le pourvoi en cassation introduit par le «faux procureur», estimant que les juges de la cour d'appel avaient correctement appliqué la loi.

Par Redouane Hannachi

Le mis en cause, qui s'était fait passer tour à tour pour un procureur de la République, un juge d'instruction et un officier de l'ex-DRS, devra ainsi purger sa peine de cinq années de prison ferme. L'affaire illustre une nouvelle fois l'ampleur prise par les affaires d'usurpation de fonction et de qualité dans la capitale. Pas moins d'une dizaine de dossiers de cette nature ont été traités au cours des trois derniers mois par les juridictions relevant de la compétence de la cour d'Alger. Les prévenus ciblent généralement des fonctions particulièrement sensibles, notamment celles liées à la magistrature ou aux corps constitués, afin d'impressionner leurs victimes et de leur soutirer d'importantes sommes d'argent.

PROCUREUR, JUGE D'INSTRUCTION ET OFFICIER DU DRS

Dans cette affaire, l'accusé avait développé un véritable scénario pour convaincre ses victimes. Il se présentait tantôt comme un officier de l'ex-DRS, tantôt comme procureur de la République près le tribunal de Dar El Beida, avant de se faire passer pour procureur près le tribunal d'Hussein Dey. Il avait pour habitude de fréquenter les couloirs et le hall de la cour d'Alger, où il abordait ses potentielles victimes. Il leur faisait croire qu'en raison de ses prétendues fonctions et de ses relations avec des responsables judiciaires, il était en mesure d'influencer le cours de leurs affaires. Il promettait notamment d'obtenir de bonnes décisions judiciaires,



de réduire des peines ou encore de faire bénéficier des détenus de mesures de liberté provisoire ou conditionnelle. Mais ses prétendus services ne se limitaient pas au domaine judiciaire. L'individu affirmait également disposer de relations privilégiées avec de hauts cadres dans plusieurs wilayas, notamment Alger, Oran et Aïn Témouchent, et se disait capable de faciliter l'obtention de logements.

JUSQU'À 184 MILLIONS DE CENTIMES EXIGÉS

Pour ces «interventions», le faux magistrat exigeait des sommes considérables. Les montants réclamés à ses victimes variaient entre 17, 20 et 32 millions de centimes, pour atteindre ensuite 44, 65, 140 et jusqu'à 184 millions de centimes. L'escroquerie a finalement été mise au jour à la suite d'une enquête menée par les services de sécurité. Une perquisition effectuée au domicile familial, sur autorisation du procureur de la République près le tri-

bunal de Dar El Beida, a permis de récupérer un important lot de documents administratifs. Lors de son passage à la barre, l'accusé a reconnu avoir soutiré d'importantes sommes d'argent à ses victimes, tout en contestant s'être présenté comme procureur de la République ou juge d'instruction. Il a toutefois admis leur avoir proposé de régler leurs problèmes en faisant intervenir un certain Messoud, affirmant que son oncle maternel exerçait comme procureur de la République près le tribunal militaire.

LE PARQUET REQUIERT DIX ANS

Pour la partie civile, Me Ladj Mohamed Amine a estimé que les preuves matérielles et légales étaient réunies, notamment celles établissant les manœuvres frauduleuses utilisées par l'accusé pour convaincre ses victimes et leur soutirer d'importantes sommes d'argent. L'avocat a décrit son client comme ayant affaire à un « escroc professionnel » et réclamé une

réparation matérielle de plus de trois millions de dinars. Dans son réquisitoire, le procureur général a, lui aussi, dressé un portrait particulièrement sévère de l'accusé, le qualifiant d'« escroc notoire ». Il a rappelé que ce dernier passait une grande partie de son temps à rôder dans le hall de la cour d'Alger, abordant les justiciables et se présentant, selon les circonstances, comme procureur de la République ou juge d'instruction. Le représentant du ministère public a requis dix ans de prison ferme, assortis d'une amende d'un million de dinars. Face aux aveux partiels de leur client et aux réquisitions du parquet, les avocats de la défense ont demandé à la cour de retenir les circonstances atténuantes, en invoquant notamment les dispositions de l'article 53 du Code pénal et de l'article 592 du Code de procédure pénale. À l'issue des délibérations, l'accusé a été reconnu coupable des faits retenus contre lui, notamment l'usurpation de fonction et de qualité de magistrat. Il a été condamné à cinq ans de prison ferme.

LE POURVOI REJETÉ PAR LA COUR SUPRÊME

Le prévenu avait déjà écopé de la même peine lors de son premier procès devant le tribunal criminel d'Alger, relevant de la première instance de Dar El Beida. Après cette condamnation, il avait introduit un pourvoi en cassation, contestant notamment la décision rendue à son encontre. Les magistrats de la chambre criminelle de la Cour suprême viennent finalement de rejeter son recours, considérant que les juges de la cour d'appel avaient fait une correcte application de la loi. À noter enfin que l'accusé avait tenté d'obtenir le report de son procès, affirmant que son état de santé ne lui permettait pas de comparaître. Examiné par le médecin de garde au niveau de la cour d'Alger, il avait été déclaré apte à être jugé, son état étant considéré comme stationnaire et ne présentant aucun danger.

R. H.

MALVERSATION

L'ex-ministre Diafat rejugé le 15 septembre



L'ex-ministre délégué chargé des Micro-entreprises, Nassim Diafat, sera de nouveau jugé le mardi 15 septembre prochain par les magistrats de la 10e chambre pénale de la cour d'appel d'Alger, dans le cadre d'un procès après cassation. L'ancien membre du gouvernement devra répondre une nouvelle fois des faits qui lui sont reprochés, notamment l'enrichissement illicite, le trafic d'influence et l'utilisation de sa fonction à des fins personnelles. Cette nouvelle audience intervient après l'acceptation, récemment, par les magistrats de la chambre délictuelle et correctionnelle de la Cour suprême, du pourvoi en cassation

introduit par la défense de l'ex-ministre, condamné en appel à cinq ans de prison ferme. La haute juridiction a notamment retenu les moyens soulevés par les avocats de la défense concernant des vices de forme, notamment l'introduction de questions qui, selon eux, ne figuraient pas dans l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation de la cour d'Alger. Dans le cadre du procès après cassation, les magistrats de la cour d'appel devront ainsi réexaminer le dossier à la lumière des orientations de la Cour suprême, en particulier les faits imputés à l'ancien ministre durant l'exercice de ses fonctions.

CINQ ANS DE PRISON EN PREMIÈRE INSTANCE

Nassim Diafat avait été condamné par le président du pôle financier et économique du tribunal de Sidi M'Hamed à cinq ans de prison ferme pour des faits liés notamment au trafic d'influence et à la corruption. En appel, le président chargé du dossier et ses deux conseillères avaient confirmé le verdict prononcé en première instance. Tout au long de la procédure, l'ex-ministre a nié les accusations portées contre lui. L'affaire remonte à l'exercice de ses fonctions au sein du gouvernement d'Abdelaziz Djerad, qu'il avait rejoint le 2 janvier 2020 en qua-

lité de ministre délégué chargé des Micro-entreprises, avant de quitter le gouvernement le 8 septembre 2022. Les poursuites portent notamment sur des faits liés à l'octroi de crédits bancaires et à des opérations impliquant des membres de sa famille et des entreprises publiques. Selon les éléments du dossier, il lui est notamment reproché d'avoir bénéficié de plusieurs crédits destinés entre autres à l'acquisition d'un rétrochargeur de marque JCB pour un montant de 650 millions de centimes. D'autres crédits, d'un montant de 600 millions de centimes, ainsi que deux financements de 179 et 191 millions de centimes, sont également évoqués dans le dossier.

L'ÉPOUSE ET LES FRÈRES ÉGALEMENT POURSUIVIS

Le dossier concerne également plusieurs autres personnes. Le PDG d'Alrim (Algérienne de réalisation d'infrastructures et d'équipements métalliques), Mokhtar Tayane, est poursuivi pour des faits similaires. Il avait été placé en détention provisoire à l'établissement pénitentiaire d'El Harrach, au même titre que quatre autres cadres de l'entreprise. Plus d'une dizaine de mis en cause ont, pour leur part, été placés sous contrôle judiciaire, parmi lesquels l'épouse et les deux frères de l'ex-ministre.

Nassim Diafat est notamment accusé d'avoir « abusé de son poste » et usé de son influence en qualité de ministre afin de faire bénéficier des membres de sa famille d'«indus avantages», notamment à travers des contrats obtenus auprès d'Alrim.

LE TRÉSOR PUBLIC RÉCLAME UNE RÉVISION DES RÉPARATIONS

De son côté, le Trésor public, partie civile dans cette affaire, a également introduit un appel afin d'obtenir une révision à la hausse des réparations matérielles liées aux préjudices qu'il estime avoir subis. Ses avocats considèrent que les indemnisations fixées par le tribunal ne seraient pas à la hauteur de la gravité des faits reprochés à l'ancien ministre et des dommages causés aux institutions publiques. L'ex-ministre, actuellement détenu à l'établissement pénitentiaire de Koléa, avait par ailleurs sollicité lors de son procès une liberté provisoire, invoquant notamment son état de santé et son incapacité à supporter les conditions de détention. Le nouveau procès du 15 septembre devrait donc permettre aux magistrats de la 10e chambre pénale de la cour d'appel d'Alger de réexaminer l'ensemble du dossier après la décision de cassation de la Cour suprême.

R. H.

HACKATHON NATIONAL DE LA JEUNESSE

Les éliminatoires qualificatives les 19 et 20 septembre

Ce Hackathon s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la concrétisation du programme du ministère de la Jeunesse au titre de l'année 2026, notamment dans son volet relatif au bénévolat.

Le ministère de la Jeunesse a annoncé, dimanche dans un communiqué, l'organisation, les 19 et 20 septembre courant à travers l'ensemble des wilayas du pays, des éliminatoires qualificatives au Hackathon national de la jeunesse dédié au développement de solutions innovantes dans l'action bénévole. Organisé sous le thème : «Les établissements de jeunesse, des espaces d'innovation et de bénévolat», ce Hackathon s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la concrétisation du programme du ministère de la Jeunesse au titre de l'année 2026, notamment dans son volet relatif à la promotion du bénévolat et au renforcement de la participation des jeunes à la vie publique, précise la même source. Cette initiative intervient au regard de l'importance de l'action bénévole en tant que «valeur sociale ancrée et levier fondamental pour renforcer la citoyenneté, la solidarité et la cohésion sociale et ancrer chez les jeunes la culture de la participation et de la responsabilité», ainsi que de son «rôle dans le soutien aux efforts de développement local et au service de la société et de la patrie». La



compétition est ouverte aux jeunes adhérents des établissements de jeunesse, aux membres des clubs environnementaux, citoyens et solidaires, ainsi qu'aux repré-

sentants et adhérents des associations de jeunesse partenaires, afin de «les encourager à présenter des idées, des solutions et des initiatives innovantes et réalisables

dans le domaine de l'action bénévole», tout en «tirant parti de leurs capacités créatives pour la proposition d'initiatives répondant aux besoins de la société», souligne le communiqué. Les équipes participantes concourront autour de plusieurs axes, notamment «le renforcement de l'engagement bénévole des jeunes», «la citoyenneté au service de la société : innover dans les initiatives bénévoles», «la numérisation au service du développement de l'action bénévole» et «le développement et la dynamisation de l'action bénévole au sein des établissements de jeunesse». Dans ce cadre, le ministère a invité l'ensemble des jeunes souhaitant participer à se rapprocher des établissements de jeunesse pour s'inscrire et contribuer par leurs idées et leurs créations au «développement de nouvelles solutions et d'initiatives bénévoles de qualité, reflétant l'esprit de responsabilité et de citoyenneté et répondant aux besoins de la société». Les wilayas devant abriter les éliminatoires régionales qualificatives à la phase finale du Hackathon national de la jeunesse seront déterminées ultérieurement, conclut le communiqué.

VISAS ESPAGNE EN ALGÉRIE

BLS lance un nouveau système de prise de rendez-vous

Le prestataire officiel BLS International a annoncé le déploiement d'une nouvelle plateforme de prise de rendez-vous pour les demandes de visa Schengen vers l'Espagne. Dans un récent communiqué, le centre de traitement des dossiers de visa pour l'Espagne a officialisé la mise en place d'un «nouveau système amélioré de prise de rendez-vous». Selon le prestataire indien, cette mise à jour technologique a été spécifiquement conçue pour «faciliter, optimiser et sécuriser» le parcours des demandeurs. L'objectif affiché est clair : proposer une interface plus fluide, empêcher la saturation artificielle de la plateforme et garantir un accès équitable aux créneaux disponibles. L'étau s'est brutalement resserré en avril dernier lorsque la justice espagnole a révélé l'existence d'un réseau mafieux opérant au cœur même du système de délivrance des visas. L'affaire ne s'est pas arrêtée aux portes de la chancellerie. À la fin du mois d'août, les magistrats espagnols ont élargi le périmètre de leurs investigations aux prestataires extérieurs, ciblant directement la gestion interne de BLS International. Ce changement de cap opéré par BLS International apparaît comme une réaction directe aux pressions judiciaires et institutionnelles. Le nouveau dispositif devra faire ses preuves sur le terrain pour convaincre une opinion publique sceptique.

CONSULAT DE FRANCE À ALGER

Didier Chabert succède à Bruno Clerc

Didier Chabert prend officiellement la tête du consulat général de France à Alger, succédant à Bruno Clerc après sa nomination par décret le 27 juillet dernier. Le nouveau diplomate a pris ses fonctions dimanche dernier. Arrivé dans la capitale algérienne, Didier Chabert a effectué sa première sortie officielle aux côtés de l'ambassadeur Stéphane Romatet lors de la réception de la fête nationale chinoise. Ce haut diplomate a exercé comme ambassadeur de France au Kosovo de 2016 à 2019, puis comme ambassadeur à Trinité-et-Tobago à partir de 2021.

ACTIONS CARITATIVES EN ALGÉRIE

Le CNDH salue les initiatives humanitaires authentiques

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a salué, dimanche dans un communiqué, les initiatives humanitaires et bénévoles authentiques caractérisant la société algérienne, et ce, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la charité. A cette occasion, le CNDH a précisé que «l'action caritative, fondée sur le respect de la dignité humaine, l'égalité, la non-discrimination et la solidarité, constitue une noble valeur humaine et un levier de l'action sociale contribuant à la promotion des droits de

l'Homme», soulignant que l'action caritative et solidaire «constitue l'un des traits authentiques de la société algérienne, reflétant l'esprit d'entraide et de solidarité ancré par les valeurs sociales, illustrées par les différentes initiatives solidaires et caritatives auxquelles contribuent les membres de la société, ses acteurs, institutions et associations, en soutien aux catégories nécessiteuses et démunies». Le CNDH a ajouté que ces initiatives contribuent à «ancrer la culture de la responsabilité sociéta-

le et du bénévolat» et à «renforcer l'esprit de solidarité et d'entraide face aux différents défis sociaux et humanitaires, conformément aux dispositions de la Constitution, aux lois et règlements en vigueur». Dans le même contexte, le Conseil a appelé à «continuer d'encourager l'action caritative et bénévole» et à «renforcer les initiatives solidaires, dans le respect des dispositions de la Constitution, des lois et règlements en vigueur», en vue de «consolider les valeurs d'entraide, de solidarité et de responsabilité

sociétale» et de «contribuer à l'édification d'une société unie et solidaire, où l'être humain et sa dignité sont au cœur de l'action humanitaire et sociale».

A noter que la Journée internationale de la charité, célébrée le 5 septembre de chaque année, intervient en vertu de la résolution 67/105 adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, le 17 décembre 2012, en reconnaissance du rôle joué par l'action caritative dans l'atténuation des souffrances humaines.

INCENDIES DE JIJEL

Une équipe médicale spécialisée d'Oran au chevet des blessés

L'équipe médicale spécialisée en chirurgie des brûlés et en chirurgie reconstructrice de l'Etablissement hospitalier spécialisé (EHS) des brûlés Dr Ouahrani Fethi Mustapha d'Oran, arrivée récemment à l'Etablissement public hospitalier (EPH) de Jijel, a entamé, dimanche, des interventions chirurgicales au profit des victimes des récents incendies.

La directrice de l'EPH de Jijel, Sabah Aouabi, a précisé à l'APS que dans le cadre des efforts déployés pour prendre en charge les victimes des incendies

survenus récemment dans la wilaya, des interventions chirurgicales sont réalisées, dimanche, en faveur des personnes souffrant de brûlures. Elle a ajouté que ces opérations sont réalisées par l'équipe médicale spécialisée venue d'Oran en collaboration avec le Dr Maïssa Gouila, spécialiste en chirurgie plastique reconstructrice à l'EPH Mohamed-Seddik Benyahia de Jijel. Cette action «s'inscrit dans le cadre des efforts déployés en continu pour garantir une prise en charge médicale et chirurgicale spécialisée des blessés à la

suite des récents incendies qui ont touché la wilaya de Jijel, et pour traiter les patients en fonction de la nature et du degré des brûlures», selon Mme Aouabi. Pour rappel, deux cliniques mobiles sillonnent les zones touchées par les incendies, en plus de caravanes médicales régulières offrant des consultations, des médicaments et un accompagnement psychologique. L'EPH de Taher avait accueilli samedi dernier cette délégation médicale qui y a également pris en charge chirurgicalement des cas de brûlures.

BATNA

Secousse tellurique de 3,1 degrés

Une secousse tellurique de magnitude 3,1 degrés sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistrée, hier, à 7h 22 dans la wilaya de Batna, indique un communiqué du Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG). L'épicentre de la secousse a été localisé à 6km au Sud-est de Ain Djasser dans la même wilaya, précise la même source.

IRAN-ÉTATS-UNIS

Téhéran renvoie la balle à Washington

La multiplication des fronts de confrontation complique les efforts visant à rétablir un canal de dialogue entre les deux capitales.

L'Iran renvoie la responsabilité d'une reprise des négociations aux États-Unis. Le porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères, Ismaïl Baghaï, a affirmé hier que « la balle est dans le camp de Washington » pour relancer le dialogue et engager une désescalade. Il a accusé les États-Unis d'avoir déclenché la confrontation militaire avant de violer l'entente conclue avec Téhéran, 22 ou 23 jours après sa signature.

Baghaï a qualifié les hostilités, qui se poursuivent depuis le 28 février, d'« agression militaire manifeste » contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iran.

Selon lui, Washington a poursuivi la confrontation à travers notamment le blocus maritime et les sanctions économiques. Pour Téhéran, toute sortie de crise passe par l'arrêt de « toutes les mesures agressives et interventionnistes », des sanctions et du blocus maritime.

Baghaï a défendu la diplomatie lorsqu'elle sert les intérêts et la sécurité nationale de l'Iran.

ESCALADE AUTOUR DU DÉTROIT D'ORMUZ

Baghaï a rejeté l'expression de « guerre des pétroliers » pour qualifier la récente escalade maritime dans le détroit d'Ormuz. Il a présenté les opérations iraniennes contre des bâtiments militaires américains comme des mesures défensives.

Le porte-parole iranien a contesté la version américaine sur le déclenchement des attaques. Il a toutefois reconnu des « frappes défensives » contre des bases et des navires militaires américains, qu'il a justifiées par le droit à l'autodéfense prévu par l'article 51 de la Charte des Nations



unies.

Il a qualifié les attaques contre les navires commerciaux d'« actes terroristes » et contraires au droit international. Samedi, le Commandement central américain avait annoncé avoir ciblé trois pétroliers iraniens après le lancement de missiles balistiques par les Gardiens de la révolution en direction d'un porte-avions et d'un destroyer américains.

Les Gardiens de la révolution ont ensuite revendiqué des frappes contre trois pétroliers dans le détroit et trois navires liés aux États-Unis.

Téhéran rejette toute responsabilité dans l'insécurité affectant la navigation dans le détroit. Baghaï affirme que la situation s'est dégradée depuis le début des attaques américano-sionistes contre l'Iran

et l'utilisation du territoire de pays riverains du Golfe.

UN CORRIDOR MARITIME AVEC OMAN

Face aux tensions dans le détroit, l'Iran et Oman ont engagé des discussions pour établir des voies sûres destinées au trafic maritime. Baghaï a fait état de négociations « sérieuses et avancées », désormais dans leur « phase finale ».

Un accord irano-omanaï pourrait être enregistré prochainement auprès de l'Organisation maritime internationale afin de mettre en place un « itinéraire temporaire et sûr ».

Les efforts diplomatiques régionaux se poursuivent également. Une délégation qatarie s'est rendue dimanche à Téhéran et

a eu, selon Baghaï, de « bonnes discussions » avec le ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghchi.

MISE EN GARDE SUR LE NUCLÉAIRE

Sur le dossier nucléaire, Baghaï a mis en garde les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne contre tout projet de résolution au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique susceptible de conduire à un renvoi du dossier iranien devant le Conseil de sécurité. Il a menacé Téhéran de prendre « les mesures nécessaires » en cas de nouvelle initiative.

Baghaï a aussi accusé les pays occidentaux d'utiliser l'AIEA comme un instrument de pression politique. Il a rejeté les demandes d'accès aux installations nucléaires, invoquant les frappes américano-sionistes.

Il a appelé les Européens à revoir leur position sur les sanctions américaines, estimant que le respect des sanctions secondaires de Washington par les entreprises européennes était contraire à leurs intérêts et au droit européen.

TÉHÉРАН MET SÉOUL EN GARDE

L'Iran a enfin mis en garde la Corée du Sud contre toute participation à d'éventuelles opérations américaines dans le détroit d'Ormuz, après des informations sur une possible contribution sud-coréenne non combattante et dans le renseignement.

Selon Baghaï, une telle participation serait considérée par Téhéran comme une « complicité dans une agression militaire manifeste ».

R.I/agences

LIBAN

Nouveau regain de tensions au sud

Des bombardements sionistes menés dans la nuit de dimanche à lundi dans le sud du Liban ont fait 11 morts, dont deux nourrissons, selon un bilan rapporté hier par un média d'État libanais. Ces nouvelles frappes interviennent au lendemain de raids sionistes qui avaient fait sept morts dans plusieurs localités de la région.

À Kfar Remmane, près de Nabatiyé, une frappe aérienne a détruit un immeuble de trois étages, faisant plusieurs victimes. Parmi les personnes tuées figure un secouriste âgé de 18 ans, membre d'une organisation affiliée au mouvement Amal, allié du Hezbollah.

Des équipes de secours poursuivaient hier les opérations de recherche dans les décombres afin de retrouver d'éventuelles victimes. Des images prises sur place montrent des manuels scolaires, des meubles et des débris éparpillés autour du bâtiment entièrement détruit.

La frappe a également endommagé plusieurs immeubles voisins et provoqué un nouvel exode des habitants du quartier. Certains avaient regagné leurs domiciles après la mise en place de la trêve en juin, à la suite de leur déplacement durant la guerre entre l'entité sioniste et le Hezbollah.

lah.

« Depuis qu'on est revenus, on vit dans l'angoisse », a déclaré à l'AFP Fouad Chakaron, un habitant du quartier. Selon lui, l'immeuble visé était occupé par des familles « qui n'avaient aucun lien avec quiconque », en référence au Hezbollah.

La frappe contre Kfar Remmane n'aurait été précédée d'aucun avertissement sioniste, contrairement à une autre opération menée dans la localité voisine de Deir Zahrani.

DES HABITANTS ÉVACUÉS EN PLEINE NUIT

Le propriétaire de l'immeuble détruit, Abbas Toufeili, a raconté avoir reçu un appel téléphonique vers 2 heures du matin lui demandant de quitter les lieux. Il affirme avoir réveillé sa femme, ses enfants et sa mère âgée avant de sortir dans la rue.

Quelques minutes plus tard, l'aviation sioniste a bombardé le bâtiment, selon son témoignage.

Ces frappes interviennent alors que les tensions restent élevées dans le sud du Liban malgré le fragile cessez-le-feu conclu en juin. Le ministère sioniste des Affaires étrangères accuse le Hezbollah de violations « répétées » de la trêve, alors que le mouve-



ment chiite n'a plus revendiqué d'attaque depuis le 20 juin.

L'armée sioniste affirme pour sa part avoir mené plusieurs frappes en représailles à des attaques attribuées au Hezbollah. Dans la nuit, elle avait indiqué sur Telegram avoir décidé de cibler une position du mouvement après le lancement d'un drone explosif en direction de ses forces.

Vendredi, quatre personnes avaient été tuées dans des frappes sionistes, tandis que sept autres avaient péri dimanche dans plu-

sieurs localités du sud du Liban. L'armée sioniste avait alors affirmé avoir riposté au lancement de deux drones par le Hezbollah contre ses soldats, sans faire de blessés.

L'ENTITÉ SIONISTE RENFORCE SA PRÉSENCE DANS LE SUD

Depuis l'annonce, jeudi, par l'entité sioniste de la prise de contrôle de la crête montagneuse d'Ali Taher, l'armée sioniste a intensifié ses opérations dans la

région de Nabatiyé. Cette position stratégique surplombe la ville et constitue un point dominant sur une partie du sud du Liban.

L'entité sioniste affirme que le Hezbollah avait aménagé sous cette position un réseau souterrain de tunnels. Le mouvement libanais n'a pas confirmé ces informations.

Malgré la baisse des hostilités depuis fin juin, l'armée sioniste continue de mener des frappes sporadiques dans le sud du Liban et maintient une présence militaire dans une bande frontalière d'une dizaine de kilomètres.

Le conflit avait repris à grande échelle après l'entrée du Hezbollah dans la confrontation régionale, avec des attaques contre l'entité sioniste en soutien à l'Iran. Selon les autorités libanaises, les représailles sionistes ont fait plus de 4.300 morts au Liban.

Après les frappes de dimanche, le président libanais Joseph Aoun a appelé Washington et la communauté internationale à intervenir pour « faire cesser » les attaques sionistes.

De nouveaux pourparlers entre responsables libanais et sionistes sont par ailleurs attendus au cours du mois de septembre, sans qu'une date précise n'ait encore été annoncée.

FIorentina

LE REMPLAÇANT DE GROSSO ARRIVE



Nommé en juin dernier, Fabio Grosso n'aura tenu que trois mois et trois matchs de Serie A - pour autant de défaites - avant d'être licencié ce dimanche. Son successeur est donc "prévenu", comme on le dit dans le jargon, et il est même d'ores et déjà connu, selon les informations de Fabrizio Romano. Un visage que les supporters reconnaîtront facilement puisqu'il s'agit de Paolo Vanoli, parti cet été pour justement céder sa place à Grosso. Un accord définitif pour son retour sur le banc a été trouvé, et il ne reste que quelques détails à régler.

FENERBAHÇE

UN RECOURS POUR GUENDOUZI



Sanctionné par l'UEFA après les incidents survenus face à l'Olympique Lyonnais (1-2) en Ligue des Champions, Mattéo Guendouzi (27 ans, 10 matchs toutes compétitions cette saison) peut compter sur le soutien de Fenerbahçe. Condamné à une amende de 50 000 € et quatre matchs de suspension, dont deux avec sursis pendant un an (voir la brève du vendredi 4/09), le milieu français fait l'objet d'un recours de son club auprès de la Commission d'appel de l'instance européenne, révèle FotoMaç. Fenerbahçe espère ainsi obtenir un allègement des deux matchs de suspension ferme infligés à l'ancien Marseillais, sanctionné notamment pour avoir répondu aux insultes des supporters lyonnais. En l'état, Guendouzi manquera les deux prochaines rencontres de C1 contre l'AS Roma et Aston Villa.

PRÉSIDENCE FIFA

LA BELGIQUE NE SOUTIENDRA PAS GIANNI INFANTINO

La Fédération belge de football (RBFA) a annoncé lundi qu'elle ne soutiendrait pas Gianni Infantino pour sa réélection à la présidence de la FIFA en mars 2027, dénonçant un « manque de transparence » et des problèmes de « gouvernance ». Elle rejoint la Suède, l'Écosse et l'Italie dans cette fronde. La RBFA réclame également des explications sur la levée de la suspension de l'Américain Folarin Balogun, expulsé contre la Bosnie-Herzégovine avant d'être autorisé à jouer face à la Belgique. Le dossier pourrait être examiné lors du prochain Conseil de la FIFA, le 15 octobre. Infantino, président depuis 2016, a confirmé dimanche sa candidature. Il est pour l'heure le seul candidat déclaré.

PREMIER LEAGUE

Arsenal confirme ses ambitions

Les Gunners confirment leur excellent début de saison en s'offrant les Blues.

Arsenal a frappé un grand coup. Opposés à Chelsea dans un derby londonien intense, les Gunners se sont imposés (2-1) et poursuivent leur sans-faute depuis le début de la saison en Premier League. Pourtant, les hommes de Mikel Arteta ont été cueillis à froid. Dès la 2e minute, Morgan Rogers a profité d'une entame hésitante d'Arsenal pour ouvrir le score et placer les Blues sur les bons rails (0-1).

Mais les Londoniens ont rapidement réagi. Plus entreprenants au fil des minutes, les Gunners ont fini par rétablir l'équilibre à la 25e minute. Bien servi dans la surface, Kai Havertz a trouvé la faille d'une frappe rasante hors de portée d'Emiliano Martínez (1-1).

Au retour des vestiaires, Arsenal a continué de pousser et a finalement été récompensé. À la 50e minute, Martin Ødegaard a donné l'avantage aux siens après un centre de Christos Tzolis intelligemment laissé par Havertz. Le capitaine londonien n'a pas tremblé au moment de conclure (2-1).

Malgré les tentatives de Chelsea pour revenir au score, Arsenal a conservé son avanta-



ge jusqu'au coup de sifflet final. Une victoire importante qui confirme les ambitions des Gunners dans la course au sommet.

MAITLAND-NILES SAUVE EVERTON AU BOUT DU SUSPENSE

Dans l'autre rencontre disputée dimanche, Everton a arraché un précieux match nul face à Manchester United (2-2) au terme d'un scénario complètement fou.

Les Red Devils ont pris les devants juste après la pause grâce à Bryan Mbeumo, buteur dès la 46e minute (0-1). Everton n'a toutefois pas renoncé et a fini par égaliser à la 83e minute par l'intermédiaire de

Tyrique George (1-1).

Alors que les deux équipes semblaient se diriger vers un partage des points, Benjamin Šeško a redonné l'avantage à Manchester United à deux minutes de la fin du temps réglementaire (1-2).

Mais Everton a eu le dernier mot. Dans les ultimes secondes, Ainsley Maitland-Niles, récemment arrivé en provenance de l'Olympique Lyonnais, a délivré les Toffees à la 96e minute grâce à une superbe frappe (2-2).

Ce nouveau résultat décevant laisse Manchester United avec seulement quatre points après trois journées. Les Red Devils devront rapidement relever la tête, puisque leur

prochain rendez-vous s'annonce particulièrement corsé : la réception de Manchester City, dimanche prochain, à Old Trafford.

LIGA

LE BARÇA S'INSTALLE SEUL EN TÊTE

Le FC Barcelone continue d'impressionner en ce début de saison. Les Blaugranas ont signé avant-hier leur quatrième victoire consécutive en Liga en allant largement s'imposer sur la pelouse de Valence (0-5). Porté par un Lamine Yamal une nouvelle fois étincelant, le champion d'Espagne en titre profite des faux pas du Real Madrid et de l'Atlético pour prendre seul les commandes du championnat. Quatre journées, quatre victoires, 17 buts marqués et seulement deux encaissés : le bilan du Barça est tout simplement remarquable. Les hommes de Hansi Flick affichent une efficacité offensive redoutable et confirment également leur solidité défensive. Avec 12 points sur 12 possibles, Barcelone compte désormais trois longueurs d'avance sur ses poursuivants. Cette dynamique offre aux Catalans une préparation idéale avant leur entrée en lice en Ligue des champions, mercredi, avec la réception de Feyenoord. À l'inverse, la situation devient préoccupante pour Valence. Après avoir déjà lutté pour son maintien lors des deux dernières saisons, le club historique espagnol occupe désormais la dernière place de la Liga avec un seul point en quatre journées.

VINICIUS, BALLON D'OR, PSG...

MBAPPÉ SANS DÉTOUR

À la veille du match de Ligue des Champions contre l'Inter Milan, Kylian Mbappé s'est exprimé sur les principaux sujets qui entourent le Real Madrid : Vinicius Jr., le Ballon d'Or, José Mourinho et le PSG. L'attaquant français a démenti toute incompatibilité avec Vinicius Jr., estimant que les deux joueurs partagent le même objectif : gagner des titres avec le Real Madrid. Il reconnaît toutefois que des progrès sont encore nécessaires, notamment dans le travail défensif. Concernant le Ballon d'Or 2026, Mbappé reste prudent. Il admet qu'une bonne saison à Madrid peut renforcer ses chances, mais rappelle que la récompense dépend du vote des journalistes. Sa priorité reste donc le collectif. Le Français partage également la philosophie de José Mourinho : les buts doivent servir les trophées. Il souhaite ainsi être performant individuellement tout en aidant le Real Madrid à remporter le championnat et surtout la Ligue des Champions.

Enfin, Mbappé s'est montré confiant envers Mourinho et a minimisé les comparaisons avec le PSG, préférant se concentrer sur le présent et sur les ambitions madrilènes.

BUNDESLIGA AUGSBURG S'EMPRE DU FAUTEUIL DE LEADER

La Bundesliga tient déjà son premier leader surprise. À l'occasion de la deuxième journée du championnat allemand, Augsburg a réalisé une impressionnante remontée sur la pelouse de l'Eintracht Francfort pour s'imposer largement (1-4), avant-hier, et prendre provisoirement les commandes du classement. Une situation assez inhabituelle puisque le Bayern Munich, tenu en échec la veille sur le terrain de Schalke 04, abandonne son fauteuil de leader pour la première fois depuis près de deux ans. Tout avait pourtant parfaitement commencé pour l'Eintracht. Les locaux ont rapidement pris l'avantage dès la 6e minute et

semblaient en mesure de contrôler la rencontre. Mais Augsburg a complètement changé le scénario après la pause. Les visiteurs ont inscrit quatre buts en seconde période pour renverser les débats et infliger une lourde défaite à Francfort. Parmi les buteurs du jour, Alexis Claude-Maurice s'est notamment illustré en inscrivant le troisième but d'Augsbourg, participant pleinement à cette spectaculaire remontée. Après avoir déjà largement dominé Schalke 04 (3-0) lors de la première journée, Die Fuggerstädter confirment ainsi leur excellent début de saison avec six points pris sur six et une différence de buts particulièrement favorable. De son côté, le Bayern Munich a perdu son fauteuil de leader après son match nul concédé à Schalke 04. Un événement symbolique, puisque le géant bavarois n'avait plus quitté la première place du championnat depuis près de deux ans. La saison ne fait toutefois que commencer, mais Augsburg a déjà envoyé un signal fort à ses concurrents. Après deux journées, le club peut savourer un statut de leader aussi inattendu que mérité.

EQUIPE NATIONALE

Brahim Hemdani, mission reconquête avec les Verts

Le choix de l'ancien international algérien traduit une volonté claire : miser sur un technicien qui connaît parfaitement l'environnement de la sélection et qui dispose déjà d'une expérience significative auprès des jeunes.

Après le départ de Vladimir Petković, la Fédération algérienne de football a choisi de confier les rênes de la sélection nationale à Brahim Hemdani. À 48 ans, l'ancien capitaine de l'Olympique de Marseille s'apprête à relever le plus grand défi de sa carrière d'entraîneur. Entouré d'Antar Yahia et de Moussa Saïb, le nouveau sélectionneur devra rapidement redonner une identité aux Verts et poser les bases d'un nouveau cycle. L'ère post-Petković est désormais une réalité. Réunie samedi 5 septembre au Centre technique national de Sidi Mousa, la Fédération algérienne de football a officialisé la nomination de Brahim Hemdani à la tête de l'équipe nationale. Le choix de l'ancien international algérien traduit une volonté claire : miser sur un technicien qui connaît parfaitement l'environnement de la sélection et qui dispose déjà d'une expérience significative auprès des jeunes.

Pour l'accompagner dans cette nouvelle aventure, Hemdani pourra compter sur deux autres figures emblématiques du football algérien. Antar Yahia rejoint le staff en qualité d'adjoint, tandis

que Moussa Saïb est appelé à occuper le poste de directeur général. Un trio d'anciens cadres de la sélection, dont la complémentarité devra contribuer à instaurer une nouvelle dynamique autour des Verts.

Avant d'arriver sur le banc de la sélection A, Brahim Hemdani a connu une carrière riche en tant que joueur. Ancien capitaine de l'Olympique de Marseille, avec lequel il a disputé la finale de la Coupe UEFA en 2004, il a également évolué sous les couleurs de Cannes, Strasbourg et des Glasgow Rangers. Après avoir raccroché les crampons, Hemdani s'est progressivement tourné vers le métier d'entraîneur. Titulaire de la licence UEFA Pro, il a notamment acquis une expérience précieuse en France avant de prendre en charge les jeunes sélections algériennes.

C'est avec les U21 que son parcours a véritablement pris une nouvelle dimension.

LE TITRE AUX JEUX MÉDITERRANÉENS COMME DÉCLIC

Son principal coup d'éclat reste le sacre obtenu avec les U21 algériens aux Jeux méditerranéens de Tarente. Une médaille d'or qui a mis fin à 51 années d'attente pour l'Algérie dans cette compétition.



Au-delà du trophée, cette réussite a surtout confirmé la capacité

de Hemdani à travailler avec une génération appelée, à terme, à alimenter la sélection A. Sa connaissance de jeunes joueurs constitue aujourd'hui l'un de ses principaux atouts.

La Fédération semble ainsi avoir privilégié la continuité et la connaissance du vivier national plutôt qu'un changement radical de philosophie.

PLUS DE PLACE À L'IMPROVISATION

Mais le nouveau sélectionneur sait que le contexte sera particulièrement exigeant. Les dernières campagnes ont laissé un goût d'inachevé, avec une élimination en huitièmes de finale de la Coupe du monde 2026 face à la Suisse et en quarts de finale de la dernière CAN contre le Nigeria.

Le premier objectif est désormais clairement établi : réussir le début de la campagne de qualification pour la CAN 2027. Hemdani devra rapidement mettre en place une identité de jeu claire, tout en intégrant progressivement de jeunes talents qu'il connaît parfaitement pour les avoir encadrés avec les sélections de jeunes.

Cette feuille de route ambitieuse doit permettre à l'Algérie de retrouver progressivement sa place parmi les meilleures nations africaines et de construire une équipe compétitive à l'horizon 2030.

O.MARSEILLE

Le doublé de Gouiri n'a pas suffi

L'Olympique de Marseille s'est incliné au Vélodrome face au Paris FC (2-3), en clôture de la 3e journée de Ligue 1, concédant sa deuxième défaite de la saison. Malgré un Amine Gouiri en grande forme, auteur d'un doublé, l'OM n'a pas pu éviter le revers. L'international algérien, déjà buteur à quatre reprises cette saison, partage la tête du classement des buteurs avec Kamory Doumbia et Lassine Sinayoko. C'est justement ce dernier qui a fait la différence pour le Paris FC en signant un triplé. Une victoire de prestige pour le promu, tandis que l'OM devra réagir dès la prochaine journée sur la pelouse de Rennes.

SAUDI PRO LEAGUE

Aouar encore décisif

Houssem Aouar poursuit son bon début de saison avec Al-Ittihad. Titulaire samedi face à Al-Nasr lors de la 5e journée de Saudi Pro League, l'international algérien a contribué au succès des siens (2-1) en délivrant une passe décisive à Ilenikhena à la 22e minute. Déjà buteur à la 4e minute, l'attaquant a ainsi inscrit un doublé, permettant à Al-Ittihad de conserver son avantage malgré la pression adverse en seconde période. Avec cette victoire, Al-Ittihad compte désormais 11 points et occupe la 4e place. De son côté, Aouar enchaîne une cinquième titularisation en championnat et totalise deux passes décisives cette saison. Également buteur en Ligue des champions asiatique, le milieu algérien confirme son importance dans le dispositif des Tigres.

CHLOÉ N'GAZI, GARDIENNE DE L'EN FÉMININE

« Faire avancer les choses en Algérie »

Après deux saisons compliquées en club, Chloé N'Gazi a retrouvé Fleury avec une ambition simple : reprendre du plaisir et s'imposer durablement comme numéro un. Avec l'Algérie, la gardienne de 30 ans sort surtout d'une CAN historique, marquée par une troisième place et une qualification pour la Coupe du monde.

De retour à Fleury, où elle avait déjà connu une première expérience positive, N'Gazi veut tourner la page de deux années difficiles. Après une saison sans jouer au Havre, puis une mise à l'écart à Marseille malgré son rôle dans la remontée du club en D1, elle estime avoir perdu une

saison à la suite de l'arrivée de Corinne Diacre. Une période douloureuse qu'elle dit désormais avoir dépassée.

« Mon objectif est d'abord de reprendre du plaisir à jouer au football », explique-t-elle dans un entretien accordé au site « Sofoot », convaincue que l'équilibre mental est essentiel pour progresser et prétendre au poste de numéro un.

La gardienne se réjouit également des progrès du football féminin français. La professionnalisation de la D1 et de la D2, ainsi que les nouvelles protections offertes aux joueuses, notamment en matière de grossesse, constituent selon elle des

avancées majeures.

Mais c'est avec l'Algérie que N'Gazi a véritablement retrouvé une place centrale. Titulaire depuis son arrivée en sélection, elle a participé à l'exploit des Vertes lors de la dernière CAN. « Le travail payait enfin », résume-t-elle après cette troisième place historique et la qualification pour le Mondial.

L'accueil réservé à l'équipe au retour en Algérie a renforcé son attachement au pays. Messages, vidéos, chansons et forte mobilisation sur les réseaux sociaux : les joueuses ont découvert une ferveur nouvelle autour de la sélection féminine.

Née en France, N'Gazi assume

pleinement son identité algérienne malgré les critiques liées à son prénom, son apparence ou son parcours. Elle dénonce les remarques de ceux qui la jugeaient trop « blanche » ou trop « européenne » pour porter le maillot des Vertes.

Pour elle, la sélection représente désormais bien plus qu'un projet sportif. Avec ses coéquipières, elle souhaite contribuer au développement du football féminin et, plus largement, faire évoluer la place des femmes dans la société algérienne.

« Si nous jouons pour ce maillot, c'est pour faire avancer les choses dans ce pays », affirme-t-elle.

PARADOU AC

Houssam Abdelaziz se rapproche du Havre

Le Paradou AC s'apprête à voir un nouveau talent rejoindre l'Europe. Houssam Abdelaziz, international algérien U20 de 20 ans, devrait prochainement s'engager avec Le Havre AC.

Selon Paradou Talents, le jeune milieu de terrain est déjà en France pour finaliser son arrivée. Il devrait intégrer dans

un premier temps la réserve du club normand, sans contrat professionnel. Formé au Paradou, Abdelaziz avait reçu une proposition de contrat pro de son club, mais aurait choisi de privilégier une expérience européenne. Au Havre, il tentera désormais de s'imposer et de se rapprocher progressivement du groupe professionnel.



LIGUE DES CHAMPIONS AFRICAINE

Le MCA ramène un nul du Niger

Le MC Alger a décroché un précieux nul (0-0) face à l'ASN Nigelec, avant-hier au stade Seyni-Kountché de Niamey, en match aller du premier tour préliminaire de la Ligue des champions africaine. Un résultat favorable aux Vert et Rouge, qui recevront les Nigériens le samedi 12 septembre à Alger. Le MCA devra s'imposer à domicile pour décrocher sa qualification au deuxième tour.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement
1- Astronaute . 2- Risque - venu de nulle part. 3- Bugle - Grugés - Cité antique.
4- Champignon - Pas bu une goutte.
5- Canton suisse - Lettre grecque.
6- A été aimée de Zeus - Pourris. 7- Prénom de Lupin. 8- Fleuve d'Irlande - Réfute.
9- Explosif - Mesure une distance.
10- Longent les étangs.

Verticalement
1- Il élève dard-dard. 2- Rigide.
3- Agités. 4- Pouffé - On s'y battait.
5- Encouragement - Lettres de Tlemcen.
6- Vieille. 7- Ville d'Egypte - Personnel.
8- Commence un compte - Attraper.
9- Plat au four - Entourée d'eau.
10- Fleuve d'Espagne - Transpirations.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Raugatoire Rogatoire Roguatoire Rogatoir	Sonctuaire Sonctuère Sanctuaire Sanctuaïr
Acompagner Accompanier Accampagner Accompagner	Sifflerie Siflerie Sifflerrie Siffleurie

Les mots fléchés

LIESSE		MORCEAU EN BAS		MATIÈRE POUR VITRIES		PAS AIMER		CHOC DE VÉHICULES CRI DE LA FOULE		BANDE DESSINÉE NON RECONNUS		MISE PLUS BAS
ÉLEVER		NOMADES				REFUS DE MOUFLET						
				GRAND SERPENT PLACÉ								
SURSAUTÉ											POISSON PLAT	
PESANT												
						GROGNERA COURONNEMENT						
ACCROCHÉS								PARIAI				
PILOTE								ÉPUISÉ				
				DÉBITS DE BOISSON ILLUSTRATION						EN BOURGOGNE ARRIVERA SUR TERRE		
MONCEAU	CLASSEMENT GRAND-PÈRE					PIAILLES AUROCHS						
				ATOLL POLYNÉSIEN CHÂTIÉE							SALES RÉVES	
ABRI		ORNER PAR-DEVANT						SUD DE FRANCE TRUC PRATIQUE				
						ASSEZ ! À MOI						ELLE PROTÈGE L'OREILLER
BOÎTE À SUFRAGES AMI DE DAGOBERT						ACTIONNÉS CADEAU			CHALEUR ANIMALE GROUPE			
				OUI À MOSCOU VILLE DE FLORIDE				DÉCRIVIT SURFACES DE PROTECTION				
RONGEUR	CAPITAINE DU NAUTILUS BONNE ODEUR					POSSÉDÉE APPROUVA				DANS UN PETIT RIRE COCHONS		
				VACANTE TRICOT								
RÉDUISIT EN POUDRE NAVETTE SPATIALE						APRÈS LE NOM CHAPEAU EN TOILE						PRONOM RELATIF
									VOISIN DE L'IRAN EXISTES			
NON ACCOMPAGNÉ		REINE DE LA SAVANE								PAS CUIT		
				IGNOMINIE								

BIFFE-TOUT

EN 8 LETTRES :
Capitale des îles Sandwich

ALBANIE	FOLLICULE	PASSOIRE
AMNÉSIE	FROIDE	PATATE
ANTICHAR	HYGROMÈTRE	POLICE
ANTIQUAIRE	HYPOCENTRE	PRAIRIE
ARCHIPEL	IGNOBLE	PROVISION
ARGONAUTE	IPÉCA	RAMAGE
BARQUETTE	JUMELAGE	RAYON
BIDOCHÉ	KÉRATINE	RIDELLE
COMITÉ	LARVE	ROMARIN
CONTRASTE	LITHIASÉ	SOURDINE
COPÉPODE	MIGNONNE	SPIRITISME
COTYLÉDON	MIMOLETTE	TARENTULE
CREUX	MOUFLON	TEIGNE
DÉSASTRE	NAPPERON	TRINGLE
EMBOUCHURE	NÉGUS	USURPATEUR
FAUTEUIL	NUCLÉOSIDE	VERRUE
FICTIF	PARAGRAPHE	

E	R	T	E	M	O	R	G	Y	H	E	R	U	H	C	U	O	B	M	E
C	A	R	G	O	N	A	U	T	E	E	T	T	E	U	Q	R	A	B	T
O	C	D	E	S	A	S	T	R	E	E	R	I	O	S	S	A	P	K	A
T	O	R	A	H	P	N	N	E	R	A	F	U	P	R	O	T	A	E	R
Y	P	O	N	M	O	A	N	U	R	A	S	R	I	E	R	O	L	R	E
L	E	M	C	Y	N	G	T	C	C	U	H	D	O	I	C	F	B	A	N
E	P	A	A	O	I	E	H	A	R	L	E	C	N	I	I	A	A	T	T
D	O	R	E	E	M	I	S	P	T	L	E	G	I	C	D	E	N	I	U
O	D	I	T	H	P	I	A	I	L	E	L	O	T	T	M	E	I	N	L
N	E	N	N	E	P	T	T	E	E	E	E	I	S	S	N	L	E	E	E
N	E	N	L	A	E	A	S	E	I	E	F	U	I	I	I	A	E	E	E
O	G	O	E	U	P	U	R	G	E	E	I	T	G	U	D	R	H	N	L
I	A	L	R	D	G	P	N	G	U	C	I	R	E	N	A	E	C	I	U
S	L	F	A	E	I	O	E	R	A	R	I	T	I	M	A	R	O	D	C
I	E	U	N	R	B	U	R	R	I	R	U	L	A	A	E	M	D	R	I
V	M	O	L	L	V	E	L	P	O	A	A	G	O	U	R	U	I	U	L
O	U	M	E	L	V	E	S	F	F	N	E	P	X	P	U	P	B	O	L
R	J	M	I	G	N	O	N	N	E	E	S	A	I	H	T	I	L	S	O
P	C	O	N	T	R	A	S	T	E	E	T	T	E	L	O	M	I	M	F
A	N	T	I	Q	U	A	I	R	E	H	Y	P	O	C	E	N	T	R	E

SOLUTIONS
DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALLEMENT
DESIRE - EGAYAI - POLICEMAN - IL - MOULE -
CAPORAL - SPONSOR - EAU - TACT - TUR-
FISTE - NO - VOLEUSE - ETNA - PERIT - SU -
NE - TETES - EST - LASSE - ILS - ORAL -
USES - EMPEREUR - LOIN - EGALISANT -
REPLIT - TRANSAT - ES - NI - US - LI - SKI -
HUMER - PIS - INTOLERABLES - PREVU - SE -
DINA.

VERTICALEMENT
REPOSANTES - MIE - KIR - SOUPÇON - TOP -
PEINE - BILLOT - AN - REELS - TV - RIEN -
ELARGI - HOU - SEC - STOP - ALEA - NUL -
ECOULEES - ULTIMES - DEMARRER - SURIR -
ERE - GAP - FUITES - SAURA - CANOEISTE -
ELANS - BD - RASE - TISONS - PLI - TAIAUT -
SEL - ITALIEN - ILL - ECUSSON - TISSA.

MOTS CROISES

HORIZONTALLEMENT
1- SCHEMATISEE. 2- TRIBULATION. 3- RELU -
ECOSSA. 4- ATELES - IV. 5- TE - LION - ANA.
6- MIDI - LIEN. 7- GOUTERA. 8- EPAIR - CREA.
9- ME - OSERA - HO. 10- ESON - NESTOR.

VERTICALEMENT
1- STRATAGEME. 2- CRETE - OPES.
3- HILE - MUA. 4- EBULLITION. 5- MU - EIDERS.
6- ALESOIR - EN. 7- TAC - ACRE.
8- ITOU - LIRAS. 9- SIS - AISE.
10- OSINE - AHO. 11- ENAVANT - OR.

4x4

Translucide - Matelasser
Saponifier - Sarcophage

BIFFE-TOUT : CARTILAGE



Page réalisée
par Souiki Sidali



10/10 LE CHEF-D'ŒUVRE DE LA DISCORDE SPATIALE

L'événement collaboratif r/place sur Reddit est devenu le rendez-vous géopolitique le plus fascinant du web. Durant quelques jours, une immense toile blanche numérique est mise à disposition des internautes, où chaque utilisateur ne peut poser qu'un seul pixel de couleur toutes les cinq minutes. Ce concept ultra-simple a déclenché de véritables guerres virtuelles entre pays et communautés de streamers pour dessiner leurs drapeaux et leurs icônes de pop-culture. Avec plus de 3 millions de vues, les utilisateurs qualifient cette expérience d'art social absolu. Les espaces de commentaires et les lives Twitch se transforment en quartiers généraux militaires, les internautes saluant la puissance de l'organisation collective pour créer et défendre des œuvres pixelisées géantes.

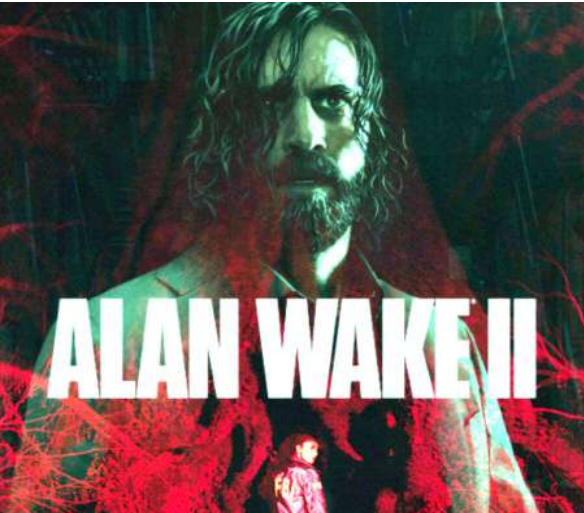
9/10 LE RETOUR TRIOMPHAL DE «RUNNING UP THAT HILL»



La série Netflix Stranger Things a provoqué l'un des plus grands chocs de nostalgie musicale de l'histoire des plateformes de streaming. En plaçant le morceau «Running Up That Hill» de Kate Bush (sorti en 1985) au cœur d'une scène dramatique majeure avec le personnage de Max, la production a propulsé le titre au sommet des charts mondiaux et des tendances TikTok, plus de quarante ans après sa sortie. Avec plus d'un million de vues, la Gen Z a crié à la découverte d'un chef-d'œuvre, tandis que les plus anciens se sont réjouis de voir ce classique réhabilité. Les commentaires sous la vidéo originale débordent de remerciements envers la série pour avoir permis à une chanson légendaire de toucher une toute nouvelle génération.

8/10 L'IRRÉSISTIBLE FLEGME DE KHABY LAME

Un jeune homme originaire d'Italie, Khaby Lame, est devenu la personnalité la plus suivie au monde sur TikTok sans prononcer un seul mot. Pendant les confinements, il a commencé à publier des vidéos de réaction à des «life hacks» (astuces du quotidien) totalement absurdes et inutilement compliquées. Sa marque de fabrique : refaire l'action de manière ultra-simple, puis tendre ses deux mains avec un regard exaspéré face caméra. Sa simplicité et son langage corporel universel ont conquis la planète entière. Les internautes saluent le génie de son humour muet, affirmant qu'il a réussi à ringardiser les influenceurs qui en font trop, simplement en opposant le bon sens à l'absurdité du web.



7/10 L'EFFRAYANT MÈME DE LA «CHANSON D'ANNIVERSAIRE»

Le studio Remedy a secoué le monde du jeu vidéo et des réseaux sociaux avec une scène musicale surréaliste et virale dans le jeu Alan Wake 2. Intitulée «Herald of Darkness», cette séquence combine jeu vidéo et prises de vues réelles où les acteurs et les développeurs se lancent dans une chorégraphie pop-rock ultra-rythmée au milieu d'un talk-show cauchemardesque. Le morceau et sa danse ont immédiatement envahi TikTok. Avec plus de 900k vues, la communauté gaming a applaudi cette audace artistique sans précédent. Les internautes ont repris la chorégraphie en boucle, qualifiant la séquence de moment le plus mémorable et le plus audacieux de l'histoire narrative moderne du jeu vidéo.

6/10 L'EXPLOSION VIRALE DE LA BOISSON «PRIME»



Deux des plus grands rivaux du web, les youtubeurs Logan Paul et KSI, ont brisé internet en s'associant pour lancer leur marque de boisson hydratante : Prime Energy. La puissance combinée de leurs communautés a provoqué une hystérie collective chez les adolescents en Europe et aux États-Unis. Les bouteilles se revendaient à prix d'or dans les cours de récréation. Avec plus de 800k vues, si les adolescents ont idolâtré le produit comme un symbole de statut social, l'avis des parents et des écoles sur les réseaux a été très sévère. De nombreux débats ont éclaté sur X concernant la surconsommation de boissons contenant de la caféine et l'impact marketing massif de ces stars du web sur un jeune public.

5/10 LE MÈME CULTE DU «SQUELETTE EN COLÈRE»

Une scène dramatique de la série Breaking Bad mettant en scène le personnage de Walter White s'effondrant de désespoir dans le désert s'est transformée en l'un des mêmes les plus utilisés d'internet. Les internautes l'associent généralement à une musique dramatique saturée et à l'image d'un squelette en feu pour illustrer, de manière totalement exagérée, une réaction de colère ou de détresse face à une situation banale du quotidien. Avec plus d'un demi-million de vues, ce format est un pilier de l'humour absurde et de la caricature sur les réseaux sociaux. Les internautes adorent l'utiliser pour se moquer de leurs propres réactions excessives (comme «quand le Wi-Fi coupe pendant 3 secondes»), célébrant la transformation d'un drame télévisuel en pure comédie.

4/10 LA TENDANCE ESTHÉTIQUE DU «CLOUD BREAD»

Les passionnés de cuisine ont trouvé leur obsession visuelle ultime avec la recette du «Cloud Bread» (le pain nuage). Ce concept culinaire viral consiste à battre des blancs d'œufs avec du sucre et de la fécule de maïs, puis à y ajouter des colorants pastel (bleu ou rose) avant la cuisson. Le résultat donne un pain ultra-gonflé qui, lorsqu'on le sépare en deux face caméra, révèle une texture de barbe à papa aérienne et hypnotique. Bien que la majorité des utilisateurs avouent dans les commentaires que le goût ressemble beaucoup à une simple omelette sucrée décevante, le succès visuel reste total. La toile a plébiscité cette tendance pour son aspect esthétique, parfait pour satisfaire le besoin de jolies vidéos réconfortantes.

3/10 L'INCROYABLE BUZZ DU SAUT EN PARACHUTE

Le youtubeur franco-algérien Inoxtag a paralysé le web francophone lors de la sortie de son documentaire événement Kaizen, retraçant sa préparation et son ascension de l'Everest. L'un des moments les plus partagés sur les réseaux a été sa vidéo de teasing montrant un saut en parachute symbolique pour annoncer son retour après des mois de silence radio total. Le film a rempli les salles de cinéma avant de cumuler des dizaines de millions de vues en quelques heures. C'est un triomphe historique et émotionnel sur YouTube. Avec plus de 230k vues, les internautes ont massivement salué le courage, la détermination et le message inspirant du jeune créateur, affirmant que ce projet redéfinissait totalement les limites et la qualité de la production sur internet.

2/10 LE VISAGE INOUBLIABLE DE KABOSU



L'histoire d'internet a perdu l'une de ses plus grandes icônes avec la disparition de Kabosu, la chienne de race Shiba Inu devenue mondialement célèbre sous l'identité du mème «Doge». Sa photo originale, la montrant assise sur un canapé avec les pattes croisées et un regard de côté teinté d'un sourire narquois, a donné naissance à une décennie de mèmes textuels multicolores et a même inspiré la création de la célèbre cryptomonnaie Dogecoin. Une immense vague d'hommages et de tristesse a traversé les réseaux sociaux mondiaux. Avec plus de 107k vues, les internautes ont partagé des milliers de dessins et de messages de remerciement, qualifiant Kabosu de reine éternelle d'internet et de symbole d'une époque du web plus douce, innocente et joyeuse.

1/10 LE PHÉNOMÈNE DES «VIDÉOS DE TRUE CRIME»

Un concept de vidéo surprenant s'est imposé comme un genre ultra-populaire sur YouTube : les sessions «Murder & Makeup». Lancé à l'origine par la créatrice Bailey Sarian, le format consiste à raconter des histoires de crimes réels, des enquêtes policières sombres ou des mystères non résolus, tout en réalisant un tutoriel de maquillage ultra-précis face caméra, passant d'un ton dramatique à un conseil beauté en quelques secondes. Avec plus de 43k vues, ce mélange insolite de glamour et de récits macabres fascine les abonnés. Si le format a parfois été critiqué pour son manque de solennité face à des faits réels, l'avis général reste ultra-addictif, le public qualifiant ces vidéos de «compagnon idéal» pour se préparer le matin ou se détendre le soir.

SCANDALE DES «FAUX IMPORTATEURS»

Tebboune exige des explications

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, veut faire toute la lumière sur les données pour le moins troublantes révélées récemment dans le traitement des programmes prévisionnels d'importation et déterminer les responsabilités dans une affaire qui touche directement à l'économie nationale et aux deniers publics.

Le chef de l'Etat a, en effet, convoqué, hier, le Premier ministre, Sifi Ghrieb, ainsi qu'un certain nombre de responsables directement chargés des secteurs du Commerce et des Finances afin d'examiner de «près» les données communiquées précédemment par le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, indique un communiqué de la présidence de la République. Cette convocation intervient après la publication de chiffres qui ont suscité de nombreuses interrogations sur le fonctionnement du système d'importation et, surtout, sur l'existence d'opérateurs économiques présentant un profil pour le moins atypique au regard des montants déclarés. Selon le communiqué de la présidence de la République, cette réunion vise précisément à examiner les données révélées par le département du Commerce extérieur, compte tenu de leur impact direct sur «l'économie nationale et les deniers publics», mais aussi et surtout «prendre les mesures nécessaires à l'encontre des auteurs de fausses déclarations», qui cherchent, selon les termes du communiqué, «à ponctionner le Trésor public dans le cadre d'un plan soigneusement préparé visant à porter atteinte aux infrastructures de l'économie nationale». Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations avait révélé, samedi, des données particulièrement préoccupantes issues du traitement des dossiers relatifs aux programmes prévisionnels d'importation pour le deuxième semestre 2026. L'examen de ces dossiers a ainsi permis d'identifier



3.961 opérateurs économiques employant entre zéro et cinq salariés, mais ayant introduit des demandes d'importation pour une valeur globale de 130,32 milliards de dollars. Un chiffre qui interpelle par son ampleur et qui soulève la question de la réalité économique de certains de ces opérateurs, de leurs capacités réelles à mener les opérations commerciales sollicitées ainsi que des mécanismes ayant permis de telles demandes d'être introduites et prises en charge. Au-delà des montants annoncés, c'est donc tout le dispositif de contrôle et de régulation des opérations d'importation qui se retrouve au centre des interrogations.

LE PRÉSIDENT VEUT SITUER LES RESPONSABILITÉS

La décision du président Tebboune de convoquer le Premier ministre et les res-

pensables concernés traduit ainsi la volonté d'aller au-delà du simple constat des anomalies relevées dans les dossiers. L'objectif affiché est de comprendre comment de telles situations ont pu se produire, d'identifier les éventuelles défaillances et de situer les responsabilités à tous les niveaux concernés. La présence de responsables des secteurs du Commerce et des Finances à cette réunion revêt, à cet égard, une importance particulière. Car le phénomène ne concerne pas uniquement l'activité de certains opérateurs économiques, mais touche également aux mécanismes administratifs et financiers encadrant les importations, ainsi qu'à la protection des ressources et des deniers publics. L'enjeu est d'autant plus important que les importations représentent un levier majeur dans l'équilibre de l'économie nationale et que toute manipula-

tion, spéculation ou utilisation abusive des mécanismes d'importation est susceptible de générer des pertes considérables au Trésor public et par la même, perturber le marché intérieur.

UNE AFFAIRE QUI PORTE ATTEINTE À L'ÉCONOMIE NATIONALE

L'affaire des «faux importateurs», ou du moins des opérateurs dont les capacités déclarées paraissent disproportionnées par rapport aux volumes d'importation sollicités, intervient dans un contexte où l'Etat cherche justement à rationaliser les importations, à lutter contre les pratiques frauduleuses et à préserver les réserves financières du pays. Les 130,32 milliards de dollars de demandes recensées chez près de 4.000 opérateurs constituent dès lors un signal d'alerte que les plus hautes autorités du pays veulent prendre au sérieux. Il reste désormais à déterminer la nature exacte des anomalies relevées, à vérifier la réalité des opérateurs concernés et à établir les responsabilités éventuelles. La réunion convoquée par le président de la République pourrait ainsi constituer une première étape vers un examen approfondi du dossier et, le cas échéant, vers des mesures destinées à renforcer le contrôle des opérations d'importation. En somme, le chef de l'Etat veut des explications précises sur ces chiffres et entend que toute la lumière soit faite sur les mécanismes qui ont permis l'apparition de telles demandes, avec pour objectif de préserver l'économie nationale et les deniers publics.

S. M.

INCENDIES DE FORÊT

Quatre suspects placés en détention provisoire

Le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed a annoncé que dans le cadre des enquêtes ouvertes à la suite des incendies de forêt enregistrés récemment dans plusieurs wilayas du pays, trois affaires impliquant des groupes criminels soupçonnés d'avoir incendié des propriétés forestières ont été traitées par cette juridiction. Selon un communiqué du tribunal, la première affaire concerne le dénommé Ben Moumen Mehdi, accusé d'avoir mis le feu dans une zone de broussailles denses et sèches, à proximité d'un espace forestier situé près de la résidence universitaire filles à Tizi-Ouzou. L'intéressé a été inter-

pellé en flagrant délit par un groupe de citoyens. Un enregistrement vidéo documentant son acte d'incendie sur le lieu du sinistre a également été récupéré. La deuxième affaire concerne l'arrestation du dénommé Mouzni Merzouk, après avoir volontairement mis le feu dans la forêt située au lieu-dit Aït Aïssa Ouziane, dans la commune de Maatkas, wilaya de Tizi Ouzou. Un enregistrement vidéo montrant le suspect en train de mettre le feu sur le lieu de l'incendie a été récupéré. Il est également accusé d'avoir jeté des pierres sur les éléments de la Protection civile alors qu'ils intervenaient pour éteindre les flammes. Selon le communi-

qué, il a déclaré être sympathisant du MAK. La troisième affaire concerne deux individus soupçonnés d'avoir mis le feu à des broussailles et à des arbres forestiers dans la forêt de Mentano, dans la commune de Tizi N'Bechar, wilaya de Sétif. Il s'agit des dénommés Chetibi Imad et Berbach Slimane. Leur présence sur les lieux de l'incendie a été établie par expertise scientifique. À l'issue de l'enquête préliminaire menée par la Brigade de recherche et d'intervention de la sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou et le Service de recherches et d'investigations de la Gendarmerie nationale de Sétif, les membres de ce réseau criminel, au nombre de

quatre suspects, ont été arrêtés. L'enquête a établi, selon le parquet, leur implication dans des actes d'incendie à l'intérieur de propriétés forestières. Présentés hier, devant le procureur de la République, les quatre suspects ont fait l'objet de poursuites dans le cadre d'une information judiciaire pour crime consistant en des actes de sabotage visant à exposer la vie, la sécurité des personnes et leurs biens à un danger, ainsi que pour crime d'incendie volontaire de propriétés forestières de l'État. Après leur audition par le juge d'instruction, celui-ci a ordonné leur placement en détention provisoire.

R. N.

Besoin d'une voiture fiable à un prix abordable ?

MLV Location de Voiture vous propose des véhicules adaptés à vos besoins, avec des tarifs compétitifs et des offres spéciales réservées aux entreprises.

Location de véhicules avec ou sans chauffeur

Service de chauffeur disponible pour vos déplacements professionnels, personnels, transferts et autres besoins.

MLV LOCATION DE VOITURE DRARIA ALGER



Que ce soit pour vos déplacements personnels, professionnels ou pour vos besoins d'entreprise, profitez d'un service de location simple, pratique et accessible.

Adresse : Draria, Alger

Téléphone / WhatsApp / Viber : 0792 68 08 24
Email : mohamedchakibmehalla47@gmail.com
MLV Location de Voiture — Votre mobilité, notre priorité !
Des prix abordables • Des offres avantageuses • Des offres spéciales entreprises • Avec ou sans chauffeur.